



Environnement

OBJET : Présentation des rapports d'activités du Syndicat Chère-Don-Isac et du Syndicat de Bassin de l'Oudon - Année 2020

EXPOSE

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Présidents du Syndicat Chère-Don-Isac et du Syndicat de Bassin de l'Oudon doivent adresser chaque année avant le 30 septembre, au Président de chacune de leurs Communautés de Communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

C'est dans ce cadre que les rapports d'activités de l'année 2020 desdits Syndicats sont remis au conseil communautaire.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Environnement » réunie le 1^{er} juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire donne acte à Monsieur le Président de la présentation des rapports d'activités du Syndicat Chère-Don-Isac et du Syndicat de Bassin de l'Oudon pour l'année 2020.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la présentation de ces rapports

Présentés à Châteaubriant, le 1^{er} juillet 2021

Le Président,

Alain H



Le Président,

Alain HUNAU

AR-Préfecture

044-200072726-20210702-622-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2021

Publication le : 02-07-2021 Conseil Communautaire du

SYNDICAT
CHÈRE DON ISAC

L'EAU



ENTRE NOS MAINS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

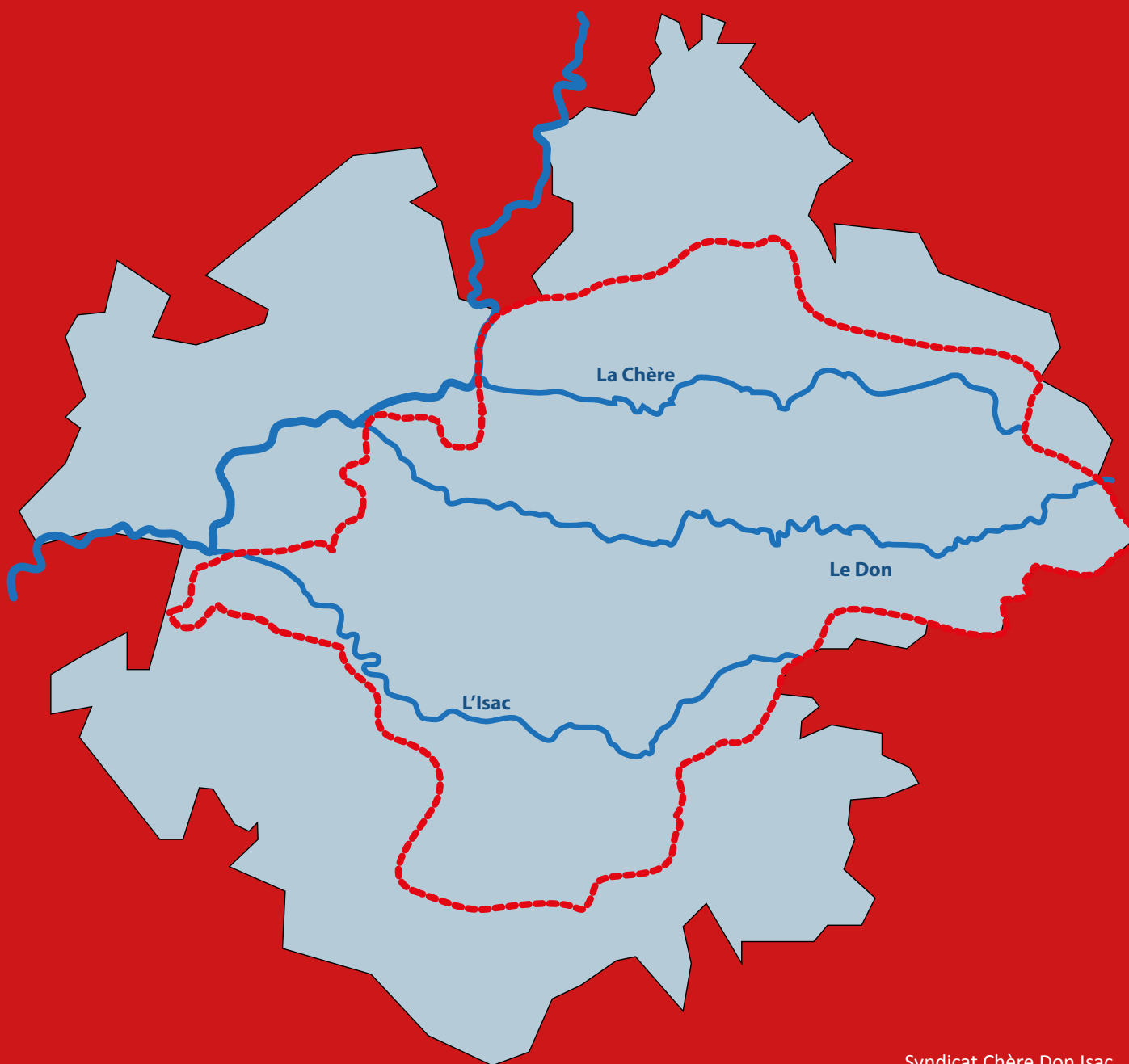
SYNDICAT
CHÈRE DON ISAC
L'EAU ENTRE NOS MAINS

« À l'échelle cosmique, l'eau liquide est plus rare que l'or. »

Hubert Reeves





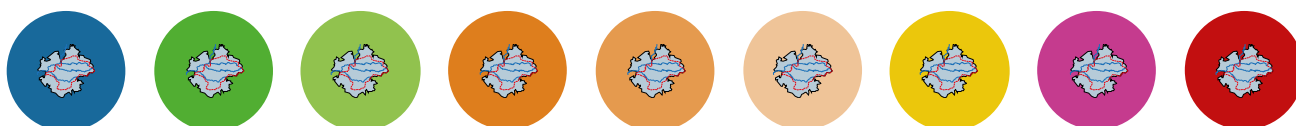


Syndicat Chère Don Isac
Rapport d'activité 2020
Directeur de la publication : Didier Pécot
Conception : Syndicat Chère Don Isac
© Photos et illustrations, sauf mentions contraires :
Syndicat Chère Don Isac, tous droits réservés
Impression : Imprimerie Castel, Châteaubriant –
Avril 2021

*Rapport d'activité imprimé
sur un papier écogéré.*

SOMMAIRE

Introduction Le mot du président	7
Partie 1 Présentation générale	9
<i>Le territoire</i>	9
<i>La gouvernance</i>	10
<i>L'organisation</i>	12
<i>Problématiques de l'eau sur le territoire</i>	13
Partie 2 Présentation du contrat territorial 2020 -2022	15
<i>Introduction</i>	15
<i>Bilan des missions de l'organisation en 2020</i>	17



Partie 3 Mise en œuvre du contrat territorial	18
<i>Introduction</i>	19
<i>Bilan des missions par thématique</i>	19
<i>Milieux aquatiques</i>	20
<i>Agriculture</i>	24
<i>Bocage</i>	26
<i>Collectivités</i>	28
<i>Sensibilisation / communication</i>	30
Partie 4 Budget et financement	32
Partie 5 Analyse, bilan, perspectives	35

Annexes téléchargeables www.cheredonisac.fr/annexes-ra-2020

..... ↗ *Annexe 1 : le récit de la fusion*
..... ↗ *Annexe 2 : le comité syndical*
..... ↗ *Annexe 3 : les statuts du Syndicat Chère Don Isac*
..... ↗ *Annexe 4 : schéma d'organisation 2021*
..... ↗ *Annexe 5 : CTEau 2020-22*
..... ↗ *Annexe 7 : tableau détaillé des dépenses engagées*
..... ↗ *Annexe 8 : glossaire*

Annexe financeurs
..... ↗ *Annexe 6 : Présentation détaillée des missions par agent*



ERBRAY
*Sensibilisation à
la découverte du bassin versant*

LE MOT DU PRÉSIDENT



Madame, Monsieur

Vous allez prendre connaissance du premier rapport d'activité du syndicat Chère Don Isac. Ce syndicat est né de la volonté des élus de huit intercommunalités de mettre en commun leurs moyens pour relever le défi de la reconquête du bon état écologique des cours d'eaux.

Pleinement impliqué depuis ma prise de fonction, avec les membres du bureau du syndicat, nous avons souhaité organiser une gouvernance représentative des EPCI qui allie la richesse et la connaissance de nos territoires et une ambition forte traduite dans notre Contrat Territorial Eau (CTEau). Ainsi, 22 membres composent ce comité et 62 élus référents communaux ont été désignés.

La signature de la stratégie CTEau 2020/2025 pour un montant de 19 millions d'euros a été le moment phare de cette année 2020, en présence de nos membres, de nos financeurs (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Régions Pays de la Loire et Bretagne et Départements de Loire-Atlantique et d'Ille et Vilaine) de nos partenaires (EPTB, organisations professionnelles agricoles). Et en tant que maîtres d'ouvrage associés : Atlantic'Eau, la Fédération de pêche 44 et Terre de Liens 44.

Sous l'impulsion de l'AELB c'est un véritable projet de territoire que nous avons traduit dans ce CTEau. Il confère à l'eau, cette ressource naturelle, une dimension toute nouvelle de transversalité. La recherche d'équilibres économiques, sociétaux et urbanistiques sera indispensable pour s'adapter aux évolutions climatiques que nous connaissons. Organiser et structurer ce programme d'actions multi acteurs est notre ambition à venir.

Pour atteindre tous ces objectifs, nous pouvons compter sur une équipe compétente et impliquée qui a su s'adapter lors de cette fusion. Les conditions sont maintenant réunies pour accomplir ce programme ambitieux mais réaliste à l'instar de l'année écoulée. Remerciements pour le travail réalisé de surcroît dans un contexte sanitaire contraignant.

L'eau c'est la Vie, relevons ensemble ce défi de protéger et préserver ce bien commun !

Sans plus attendre, je vous laisse découvrir en détail ce rapport très complet sur nos réalisations 2020.

Très bonne lecture

Le Président

Didier Pécot



ARON LA VALLÉE
*Programme de restauration des
milieux aquatiques*

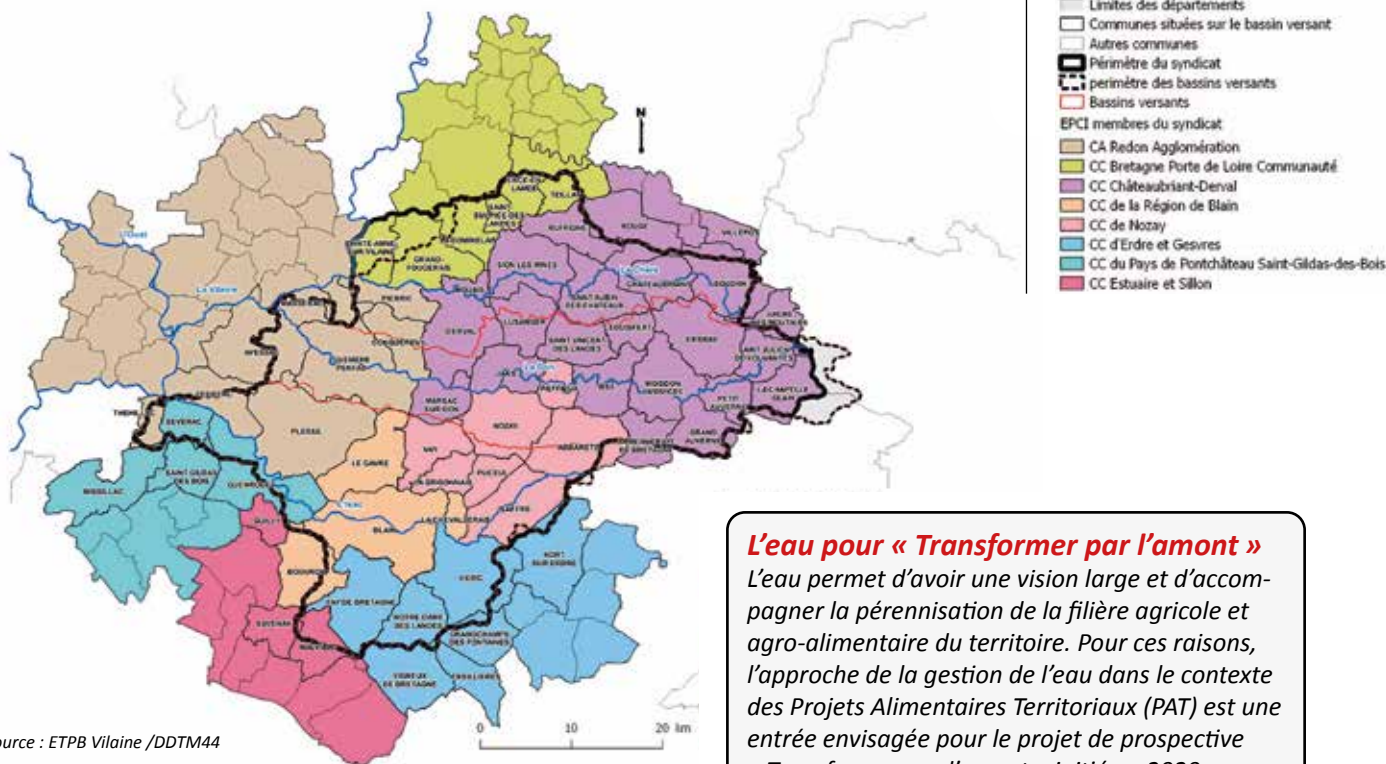
LE TERRITOIRE

Un grand territoire rural entre Nantes, Rennes, Redon et Châteaubriant

Les trois bassins versants de la Chère du Don et de l'Isac sont situés sur le côté Ouest d'un triangle formé par les agglomérations de Rennes au Nord, de Nantes au sud et d'Angers à l'Est.

La Chère, le Don et l'Isac sont des affluents de la Vilaine qui coulent d'Est en Ouest quasi parallèlement et respectivement l'un en-dessous de l'autre. La Chère au Nord du syndicat comprend la ville de Châteaubriant (sous-préfecture 44 - 12 000 ha.). C'est la plus grande ville du territoire. Le Don au centre comprend la ville de Guéméné Penfao (5 200 ha.). Il rejoint la Vilaine environ 10 km en amont de Redon (9 000 ha.).

62 communes
107 000 habitants
8 EPCI
1 912 km²
28 % Dt 44
9 % Dpts 35, 56
Chère : 555 km
(hors bv du Gras)
Don : 875 km
Isac : 971 km



Au Sud, la Ville de Blain (> 10 000 ha.) est traversée par l'Isac. Plessé et Heric (44) complètent la liste des villes de moyenne importance (> 5 000 ha.) situées dans le périmètre du territoire.

C'est un paysage de plaines, de forêts (Gavre ; Teillay) et de bocages, à très faible déclivité, à forte dominante agricole – élevages et cultures diversifiées à intensives. L'agriculture biologique y est plutôt dynamique (sources internes). Le territoire et ses rivières offrent une réelle attractivité touristique : patrimoine, histoire, nature.

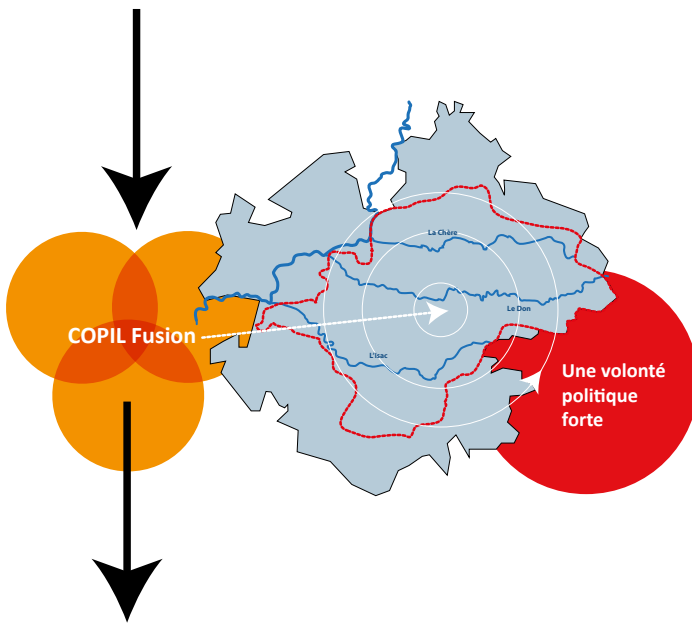
Le syndicat est à cheval sur trois départements (44, 35, 56) et deux régions : Pays de la Loire et Bretagne. Il bénéficie de ce fait d'une double culture historique des enjeux de l'eau : programmes « Eau Pure » en Bretagne et Contrat Restauration Entretien des milieux aquatiques en Loire Atlantique.

FUSION

Une démarche collective d'environ 2 ans

Le Syndicat Chère Don Isac a vu le jour au 1^{er} janvier 2020, à l'issue de la fusion des trois anciens syndicats de rivières susnommés. Les collectivités ont souhaité s'associer et mettre en commun leurs moyens à cette échelle territoriale, afin d'engager une dynamique de projet cohérente et partagée concernant les enjeux du grand cycle de l'eau.

L'originalité de cette démarche politique est qu'elle a conduit à créer une entité territoriale nouvelle ne correspondant à aucune définition particulière, ni géographique, ni administrative, si ce n'est qu'elle réunit 3 sous-bassins versants de la Vilaine, dont les trois rivières sont les affluents.

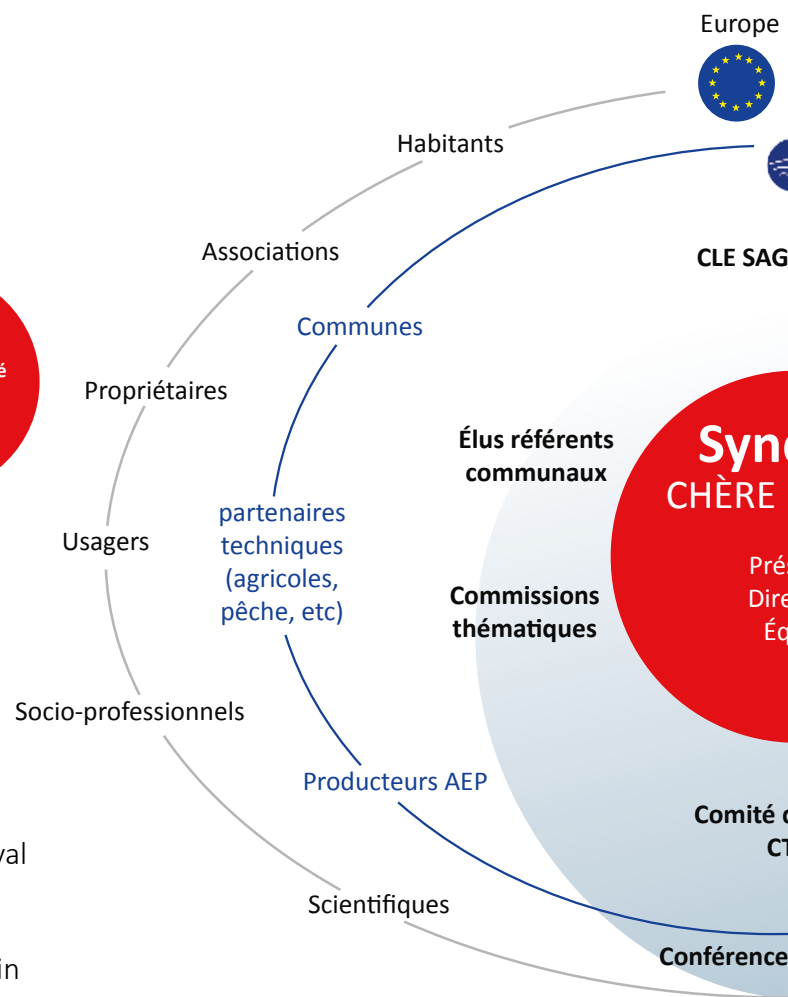


MEMBRES

Un projet ambitieux et réaliste

Le syndicat regroupe les 8 EPCI suivants :

- Communauté de Communes Châteaubriant-Derval
- Communauté de Communes de Nozay
- Redon Agglomération
- Communauté de Communes de la Région de Blain
- Communauté de Communes d'Érdre et Gesvres
- Bretagne Porte de Loire Communauté
- Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau St-Gildas-des-Bois
- Communauté de Communes Estuaire et Sillon



Les syndicats historiques ont contribué à la création de liens de confiance profonds entre de nombreux acteurs du territoire.

TEMPS FORTS

Gouvernance 2020

B Bureau

Janvier

1

Naissance du Syndicat Chère Don Isac

Février

4

Didier Pécot est élu président du Syndicat Chère Don Isac

Mars

4

Comité syndical

Avril

30

Bureau restreint

Mai

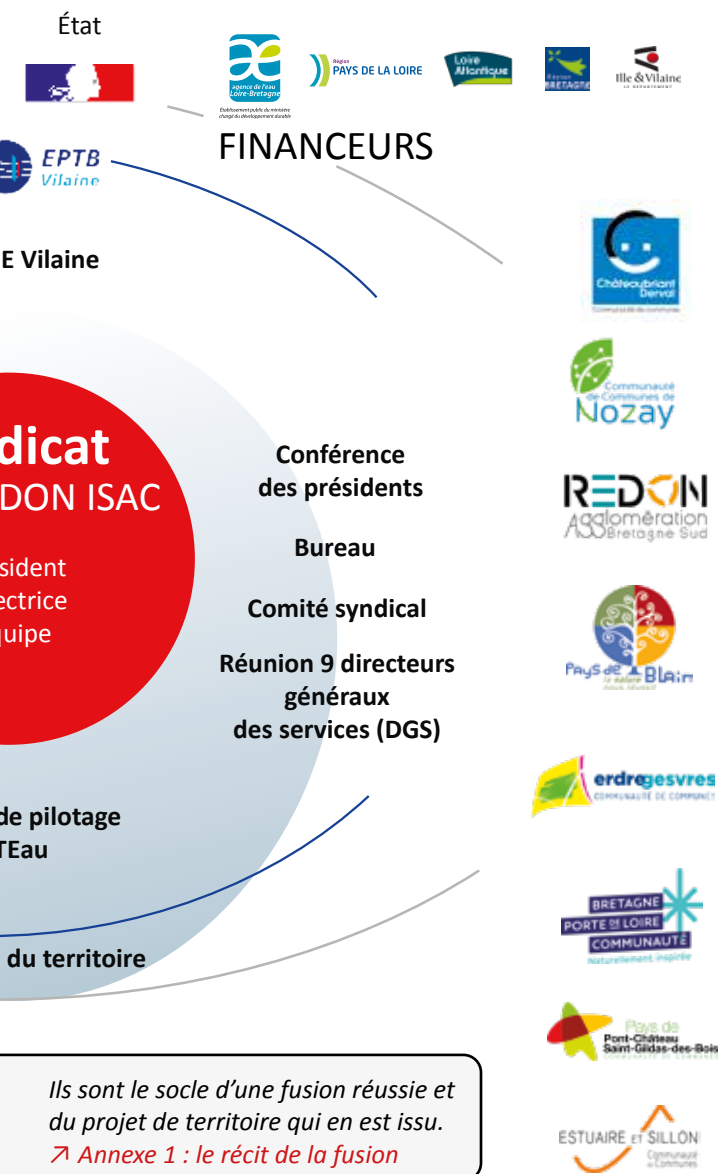
1^{er} confinement
17 mars-10 mai

B

GOUVERNANCE

Tous les acteurs sont concernés

Créé, présenté par la direction et approuvé par le comité syndical le 4 mars 2020, le schéma de gouvernance du Syndicat Chère Don Isac reflète la réalité de considérer l'ensemble des acteurs du territoire comme parties prenantes de l'organisation. Le syndicat a fait le choix innovant d'inviter les 62 communes du territoire à désigner leur élu référent, ambassadeur de l'eau auprès de tous leurs habitants.



COMITÉ SYNDICAL

Passage de 75 à 22 délégués

Le fait important : le changement de gouvernance lors de la fusion des trois syndicats a fait passer les anciens comités syndicaux de 75 délégués (essentiellement des communes) à 22 élus, tous désignés par les EPCI membres. Instance décisionnaire, le nouveau comité syndical est assisté d'un bureau pour la partie opérationnelle et la gestion courante des relations avec la direction et l'équipe. Le bureau du comité syndical compte neuf membres, dont un assurant le lien avec l'EPTB Vilaine.

Les membres du bureau

Président : Didier Pécot

CC de Pontchâteau Saint-Gildas

Vice-Président 1 : Michel Poupart

Lien avec les collectivités (intercommunalités, communes) et l'EPTB et transversalité entre les politiques publiques territoriales

CC Châteaubriant-Derval

Vice-Président 2 : Jean-Claude Raux

Communication et sensibilisation

CC Nozay

Vice-Président 3 : Christian Lemée

Bocage

Redon agglomération

Vice-Président 4 : Jean-François Ricard

Milieux aquatiques

CC Région de Blain

Vice-Président 5 : Jean-Yves Henry

Agriculture

CC Erdre et Gesvres

Philippe Brizard

Bretagne Porte de Loire Communauté

Daniel Guillé

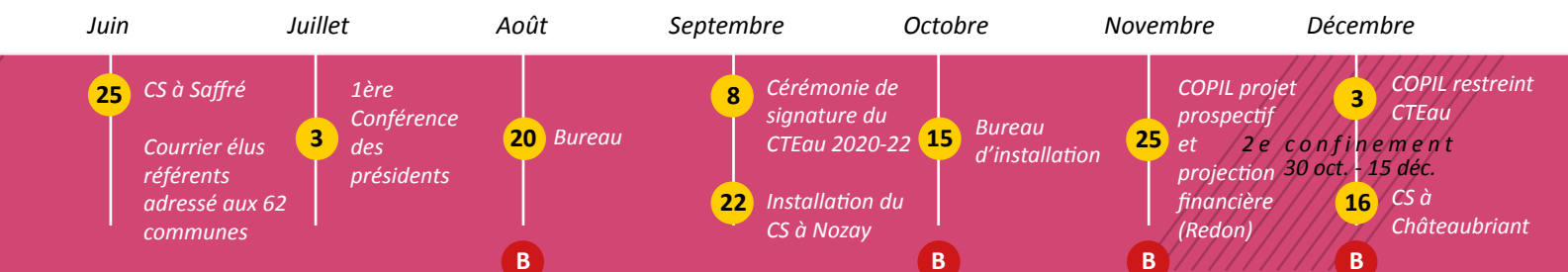
CC Estuaire et Sillon

Philippe Hamon

CC Châteaubriant-Derval

➤ Annexe 2 : le comité syndical

➤ Annexe 3 : les statuts du Syndicat Chère Don Isac



ORGANISATION

Cohérence, transversalité, agilité

L'organisation du Syndicat Chère Don Isac est inspirée du concept de la roue de Deming (transposition graphique de la démarche qualité en entreprise). C'est le principe du cercle vertueux, du processus d'amélioration continue : planifier > réaliser > analyser les erreurs > corriger.

L'axe central représente la direction : il donne l'impulsion et le rythme à la roue de l'équipe pour la mettre en mouvement. Cet axe central reçoit ses commandes politiques du président et des élus (par l'arbre à direction) et le sens du mouvement. Le pôle administratif est une fonction support essentielle à la structure. Le pôle innovation - transversalité - prospective s'est développé harmonieusement, il est nécessaire à une structure agile. Les pôles opérationnels Milieux Aquatiques et Agriculture Bocage sont les producteurs de valeur ajoutée, qui constituent les atouts que le syndicat peut apporter au territoire, aux EPCI, aux communes, aux entreprises, aux habitants...

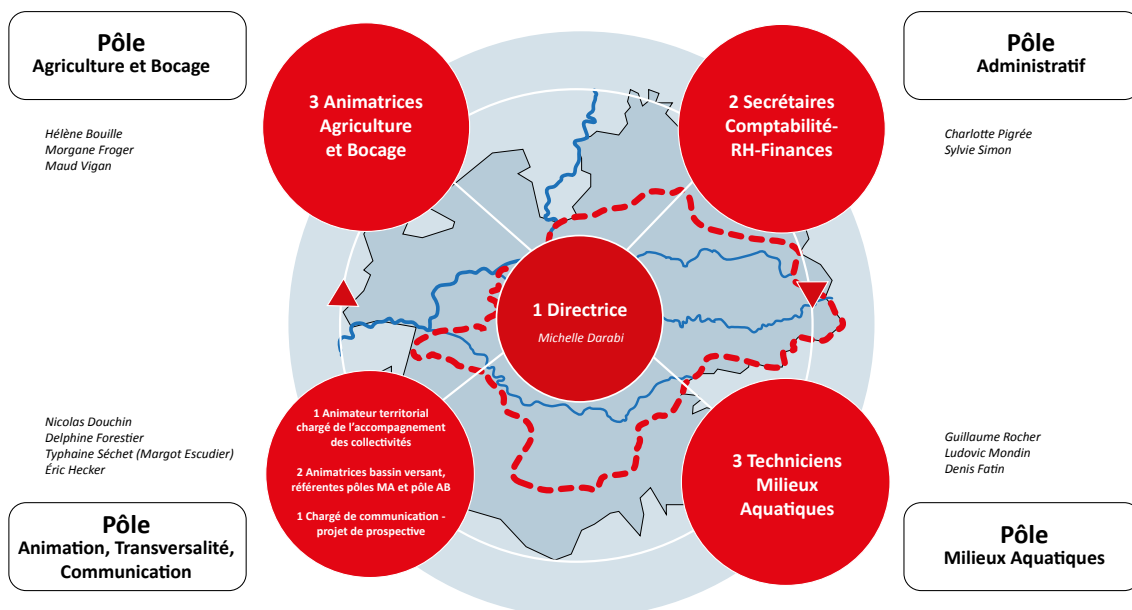


Source : <https://www.leblogdudirigeant.com/la-roue-de-deming/>

Les valeurs communes restent à définir ensemble (et, dans l'idéal, entre élus et services), l'histoire du Syndicat Chère Don Isac – avec les trois racines liées aux ex-syndicats qui servent d'ancrage fort dans le passé – aide à mieux fonctionner au présent et à anticiper l'avenir. Le tout dans l'objectif de notre finalité commune et pour donner sens à notre travail !

Approche systémique de l'organisation

- Sa gouvernance, incluant tous les acteurs dont les élus communautaires et les élus référents communaux
- Son historique, socle de valeurs partagées
- Sa nouvelle organisation apprenante, agile, cohérente, transverse
- Son territoire rural dynamique et innovateur
- Son potentiel d'innovation et d'engagement collectif dans un contexte d'incertitude (COVID 19)
- Sa dimension stratégique à l'échelle régionale
- Sa dynamique prospective engagée en 2020
- Sa mutualisation avec l'EPTB Vilaine.



Effectif 2020 : 13 actifs, – 1 en arrêt de travail – ETP : 12,1

Annexe 4 : Schéma organisation 2021

LES PROBLÉMATIQUES DE L'EAU

Une altération des cours d'eaux liée à de multiples facteurs

ÉTAT DES LIEUX

Les bassins de la Chère, du Don et de l'Isac sont tous les 3 des affluents situés en rive gauche du bassin de la Vilaine. Ils se trouvent en aval de ce bassin pour une confluence avec la Vilaine dans le territoire des marais de Redon. Indépendants, parallèles et coulant de l'Est vers l'Ouest, ils ont une surface totale de 1 912 km² sur un découpage en 20 masses d'eau.

Le sous-sol composé majoritairement de schiste induit des variations hydrauliques marquées avec des étiages sévères. Les sols sont souvent hydromorphes. Le relief est peu marqué et s'aplanit du nord vers le sud. La bordure Ouest sur la vallée de la Vilaine présente une topographie un peu plus accentuée autour des marais. Le paysage est marqué par un système bocager plus ou moins dense issu d'un système agricole principalement en polyculture élevage : de 40 ml/ha sur le Don médian à 120 ml/ha sur la Rémauda (sud du bassin de l'Isac). Il existe quelques espaces boisés (Forêt du Gâvre, Forêt de Teillay...).

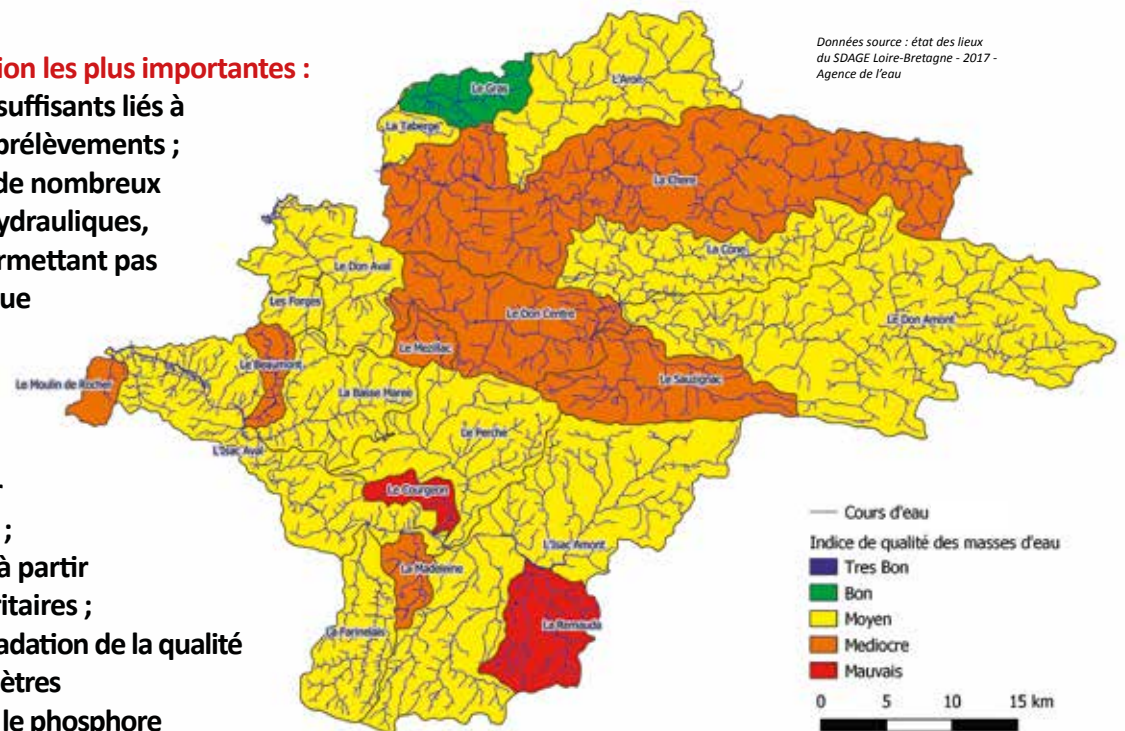
Dans ce contexte géologique, les cours d'eau sont nombreux (plus de 1 km de cours d'eau par km² de bassin), à régime lentique (vitesse lente), mais réagissant aussi par de grandes variations annuelles des débits, surtout sur la partie sud, avec des étiages sévères (assèchements réguliers plusieurs mois de l'année).

L'état écologique a été défini dernièrement dans le cadre de l'état des lieux du SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 (Agence de l'eau - 2020).

Cet état 2017 représentant les résultats compilés de 3 années, distingués en 5 classes allant de très bon à mauvais, a peu évolué par rapport au précédent. Seul le cours d'eau du Gras Painel est mesuré en bon état écologique. Les 19 autres masses d'eau (cours principal et ruisseaux) présentent au moins une cause de dégradation.

Les causes de dégradation les plus importantes :

- **Hydrologie** : débits insuffisants liés à l'évaporation ou aux prélèvements ;
- **Obstacles** : présence de nombreux ouvrages (ouvrages hydrauliques, ponts, buses...) ne permettant pas la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) ;
- **Morphologie** : dégradation du lit des cours d'eau par recalibrage ou curage ;
- **Pesticides** : pollution à partir de 12 molécules prioritaires ;
- **Macropolluants** : dégradation de la qualité de l'eau sur des paramètres comme l'oxygénation, le phosphore ou l'ammonium.



Ces résultats rappellent le niveau d'altération important du fonctionnement des cours d'eau de par les nombreux travaux hydrauliques et les ouvrages présents. L'incidence de la mise en bief des cours d'eau par des ouvrages est très marquante.

L'eutrophisation des cours d'eau (enrichissement en nutriments) est aussi significative. Elle est accentuée par des débits faibles en été et le manque d'oxygénation de cours d'eau qui sont aussi ralentis par des ouvrages.

RÉSULTATS DES SUIVIS DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE L'ANNÉE 2020

De manière plus ponctuelle, des suivis ont aussi été réalisés en 2020 par le Syndicat Chère Don Isaac.

Ils avaient pour but de préciser l'état des lieux du territoire en complément des suivis déjà effectués par le passé ou en cours avec nos partenaires (Agence de l'eau et Départements). Ils ont été menés sur 5 cours d'eau à partir du printemps sur différents paramètres : physico-chimie, pesticides ou indicateurs biologiques (poissons...).

Les résultats sont plutôt corrects sur l'Aron et les Forges avec des milieux aquatiques en bon état mais une certaine pression agricole. Et des pressions plus fortes identifiées sur la Chère amont probablement liées à des rejets industriels (concentration régulièrement élevée en AMPA) et sur le Cone avec des phénomènes de ruissellement apparemment impactants.

UNE HYDROLOGIE TRÈS VARIABLE

L'année 2020 a été marquée par de grandes variations hydrauliques.

Une pluviométrie excédentaire durant l'hiver 2019-2020 a conduit à des crues répétées début 2020.

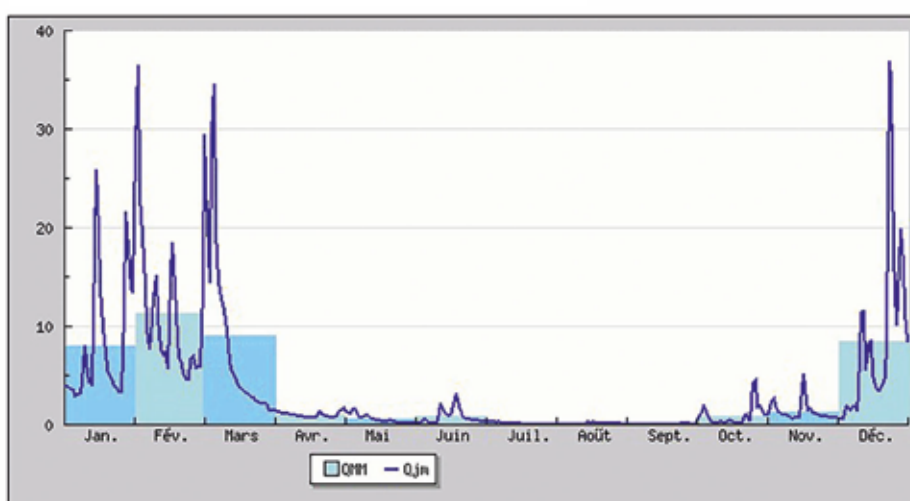
Pour autant, une faible pluviométrie à partir du 15 mars a fait chuter considérablement les débits entraînant les premières restrictions dès le 5 juin. Les orages de mi-juin ont permis d'atténuer les effets des fortes chaleurs de juillet, mois pendant lequel le niveau de crise s'est imposé.

La situation est redevenue normale à partir du 1^{er} octobre. Au final, les débits sont restés inférieurs au seuil de vigilance (150 l/s sur la Chère à Derval) pendant 86 jours.

Malgré cette sécheresse importante, la pluviométrie de décembre a conduit à une crue trentennale sur Saffré le 23 décembre.

La problématique hydrologique représente donc un enjeu majeur sur le territoire de par ces grandes variations de débit, dans l'illustration de cette année 2020 qui semble représentative des évolutions météorologiques annoncées pour le changement climatique, avec des précipitations hivernales qui seront plus fortes mais aussi des débits d'étiages 20 % plus faibles.

Débits journaliers en m³/s de la Chère à Derval



QMM : écoulement mensuel mesuré
Qjm : débit journalier moyen

source : banque Hydro, site eaufrance.fr – DREAL

INTRODUCTION

Une stratégie sur six ans, un programme ambitieux de 19 millions d'euros



Entretien croisé sur l'historique de la fusion et des principaux enjeux d'un programme d'actions alliant vision, prospective et proximité avec Delphine Forestier et Nicolas Douchin, respectivement responsables du pôle milieux aquatiques et des relations avec les collectivités.

Delphine, Nicolas, un programme ambitieux certes, mais par rapport à quel constat ? Et comment avez-vous fait pour le construire ?

Le Contrat Territorial Eau 2020-22 est issu d'une feuille de route sur 6 ans, fruit d'un engagement moral et politique. Cette feuille de route s'explique par la nécessité d'agir sur deux des principaux enjeux Eau du territoire : l'atteinte de son bon état écologique et l'adaptation au changement climatique.

La reconquête de la qualité de l'eau de nos rivières et la gestion économe de la ressource eau ne peuvent être atteintes qu'avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs du contrat : les financeurs, EPCI membres et partenaires financiers, les maîtres d'ouvrages associés mais aussi les élus et agents des 3 ex-syndicats, les membres du Copil fusion, sans oublier les services publics territoriaux, l'État, les habitants et usagers de l'eau. C'est le sens même de la fusion : la matérialisation d'un projet collectif de territoire en un programme d'actions ambitieux.

L'organisation nouvelle tire parti des expériences antérieures et de l'implication dans le processus complexe de la fusion. L'équipe réunie connaît bien les enjeux de l'eau et les acteurs du territoire.

Signature du Contrat Territorial Eau Chère Don Isac 2020-2022

La cérémonie officielle de signature a eu lieu le mardi 8 septembre 2020, à Pierric, en présence de la quasi-totalité des partenaires signataires du contrat : Syndicat Chère Don Isac, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région des Pays de la Loire et Bretagne, Conseil départemental de Loire Atlantique (également MO associé) et d'Ille et Vilaine, Préfecture des Pays de la Loire et de Loire-Atlantique, ainsi que les maîtres d'ouvrages associés : Fédération de pêche 44, Terre de liens 44, Atlantic'eau.

En quoi la fusion était-elle complexe et comment avez-vous procédé ?

En septembre 2017, la décision de fusionner les 3 syndicats était prise. En 2018, était lancée l'étude de fusion qui s'est achevée fin 2019 avec l'approbation des statuts du nouveau syndicat. Nous avons parallèlement procédé dès février 2018 à l'évaluation en parallèle des 2 contrats du Don et de l'Isac (1 an d'étude) incluant le bilan technique et financier des actions et la rencontre des acteurs du territoire (été 2018). Nous sommes partis de l'idée de mutualiser certaines actions jusqu'à proposer, sous l'impulsion des différents partenaires et en un temps considérablement court, une stratégie territoriale incluant aussi le bassin versant de la Chère, dont il a fallu casser tardivement le contrat.

Le 7 novembre 2019 nous présentions une feuille de route sur 6 ans, tandis que les statuts du nouveau syndicat étaient validés.

Comment qualifiez-vous la réussite de la fusion et la stratégie adoptée ?

Nicolas : Le temps consacré à la fusion a été considérable : plus de la moitié de mon temps dans cette période de transition a été passé à travailler à la réussite de la fusion.

Delphine : En quelques mois il a fallu apprendre à travailler avec les élus et les équipes. On avait des obligations de résultat : terminer un contrat et en même temps, être prêts pour le 1^{er} janvier 2020.

Nicolas : C'est une réponse pragmatique à la dimension des enjeux et aux pressions du terrain, une façon soutenue par les élus de passer à la vitesse supérieure.

Delphine : C'est la réponse à la nécessité de croiser les visions et de faire du lien entre les politiques publiques. Créer des ponts entre ce que nous faisons et ce qui se faisait dans les EPCI. L'axe de « transversalité » est apparu dès l'évaluation des contrats du

Don et de l'Isac. Cette transversalité se retrouve dans bien des choix des objectifs opérationnels.

Des enjeux au programme, quelles garanties ?

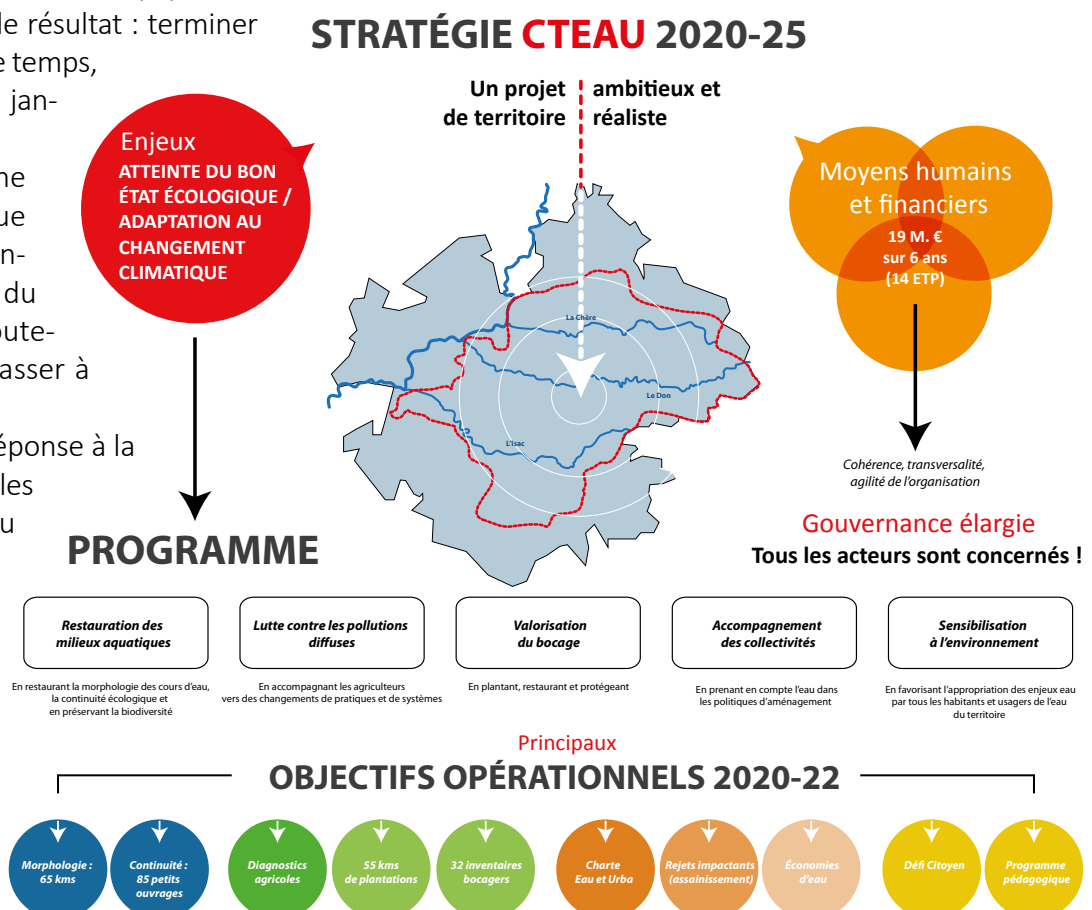
Nicolas : Une bonne évaluation préalable faite à la base, qui a fait ressortir ce qui avait marché et ce qui n'avait pas marché. Le fait aussi de garder le contact avec les communes, concrétisé par la mise en place des élus référents. Et la transversalité, qui est présente dans le programme d'actions à travers les relations avec les collectivités. Cette innovation donne un caractère unique à notre syndicat.

Delphine : On avait constaté que là où les actions avaient le mieux marché ; c'est là où les élus s'étaient le plus impliqués. Il faut avoir ce lien avec le terrain pour que nos actions puissent être connues localement.

Comment vulgariser des travaux qui parfois semblent difficilement identifiables par le public ?

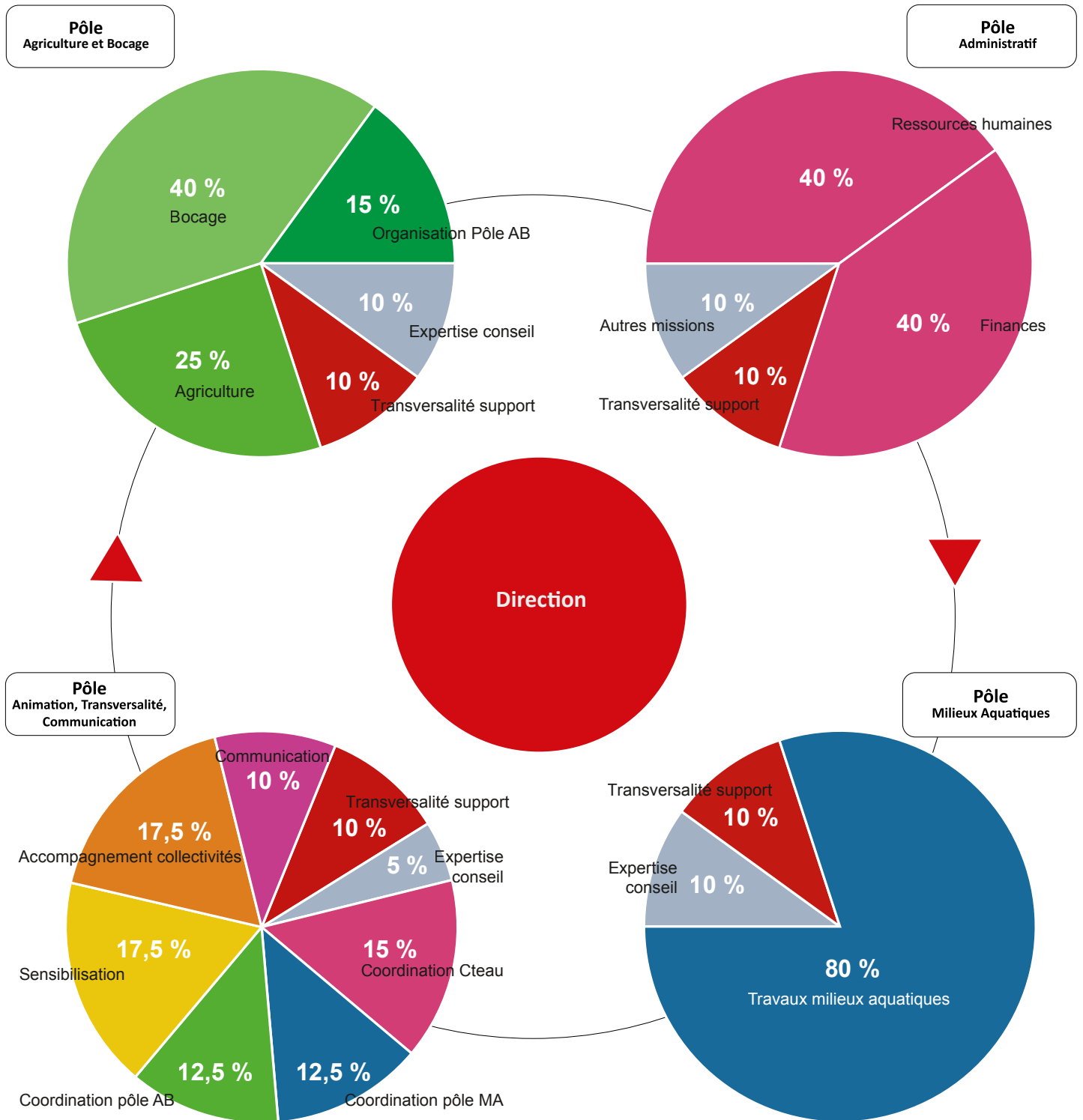
Delphine : Vulgariser la qualité du milieu, c'est parler de ce qui est abordable et positif. Il y a des espèces emblématiques qui parlent aux gens. Parler de ces espèces permet de toucher le grand public et de les sensibiliser aux actions menées par le syndicat !

➤ Annexe 5 : CTEau 2020-22



MISSIONS

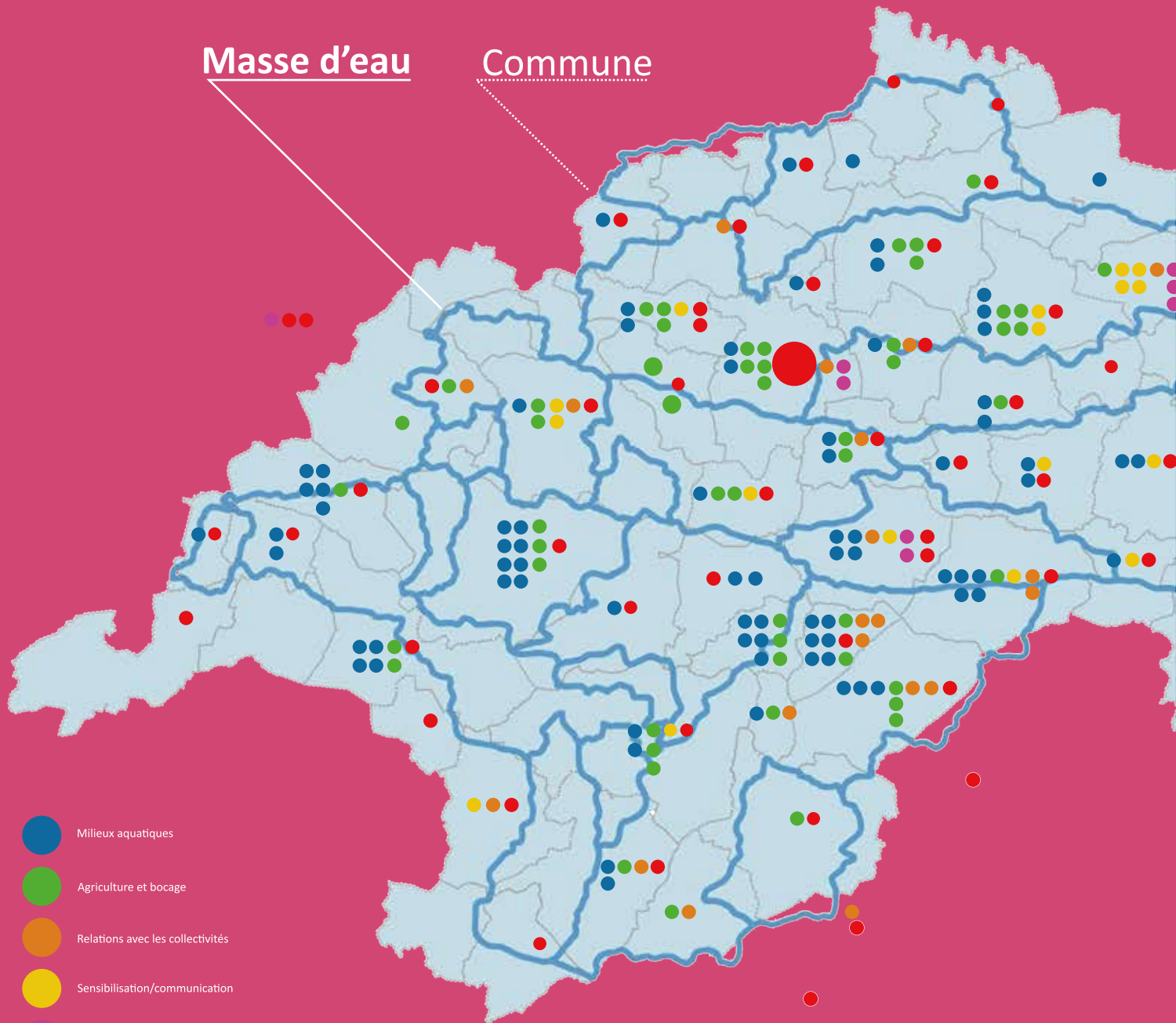
Bilan des missions de l'organisation en 2020



➤ Annexe 6 : présentation détaillée des missions par agent

CARTOGRAPHIE DES ACTIONS 2020

+ 200 actions répertoriées (liste non exhaustive)

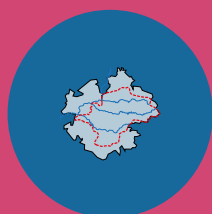


Masse d'eau

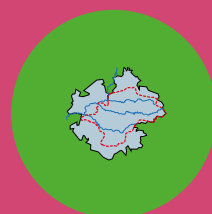
Commune

- Milieux aquatiques
 - Agriculture et bocage
 - Relations avec les collectivités
 - Sensibilisation/communication
 - prospective/communication
 - Organisation
- +
Financiers
État
EPTB Vilaine
Partenaires
Autres acteurs

BILAN DES MISSIONS PAR THÉMATIQUE



PP. 20-23
MILIEUX
AQUATIQUES



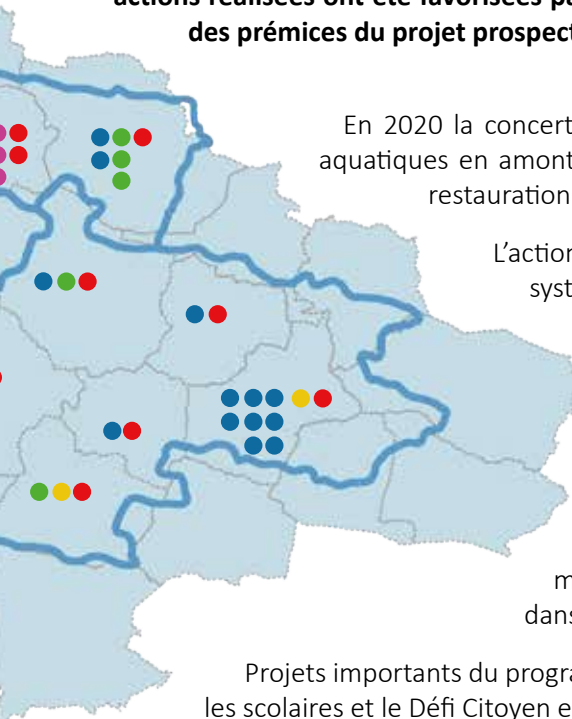
PP. 24-27
AGRICULTURE
& BOCAGE



INTRODUCTION

Bonne atteinte des objectifs malgré un contexte sanitaire complexe

Malgré le contexte sanitaire complexe du début d'année, la bonne atteinte des objectifs du CTEau en 2020 repose, comme l'a souligné M. le Président Didier Pécot lors du COPIL plénier du 13 janvier 2021, sur le bon esprit d'équipe et l'intérêt d'avoir des élus mobilisés au cœur du territoire. Bien souvent innovantes, les actions réalisées ont été favorisées par le modèle organisationnel mis en place dans le cadre de la fusion et des prémices du projet prospectif.



En 2020 la concertation réussie auprès des riverains effectuée par les techniciens milieux aquatiques en amont des travaux a permis la réalisation d'une grande partie des actions de restauration des cours d'eau.

L'action majeure du programme agricole, l'outil d'aide à la décision d'évolution du système agricole (OADES), a été vivement saluée et validée par les partenaires techniques et financiers du programme.

S'appuyant sur la méthodologie proposée par l'EPTB Vilaine, et sur la mise en place de groupes communaux, l'accompagnement du syndicat pour la réalisation d'inventaires bocagers a été lancé.

Autre nouveauté du CTEau 2020-22, en 2020, la transversalité consistant à créer des liens avec les différents acteurs du territoire est marquée par le lancement des dynamiques. Des traitements de données dans le domaine de l'assainissement ont permis de progresser concrètement.

Projets importants du programme de sensibilisation sur le territoire, le programme pédagogique pour les scolaires et le Défi Citoyen en collaboration avec les structures relais pour un public adulte a bénéficié en 2020 d'une mobilisation encourageante.

Agilité, cohérente et transversalité, l'organisation a installé les bases d'une communication visant la bonne circulation des flux d'informations avec l'ensemble de ses parties prenantes et au renforcement de sa communication de proximité en lien avec les communes du territoire et les EPCI membres.

Calendrier des Comités CTEau en 2020

Cotech agriculture bocage : lundi 2 novembre 2020

Cotech milieux aquatiques : vendredi 6 novembre 2020

Copil restreint : jeudi 3 décembre 2020

Copil plénier (bilan 2020 – perspectives 2021) : mercredi 13 janvier 2021



PP. 28-29
COLLECTIVITÉS



P. 30-31
SENSIBILISATION



P. 31
COMMUNICATION



PP. 23, 27, 25,
29, 31
TRANSVERSALITÉ
SUPPORT

MILIEUX AQUATIQUES

Avec l'évolution des pratiques agricoles et autres activités humaines, les cours d'eau ont subi des modifications directes sur leur forme physique et donc sur leur fonctionnement.

Ces modifications, comme le recalibrage, le curage, le busage, le déplacement complet du cours d'eau ou l'extraction de matériaux, etc., ont pour conséquences une perte importante de biodiversité et de la diversité de l'écoulement des cours d'eau (dégradation de la qualité de l'eau) et une aggravation des inondations en aval avec l'accélération de la vitesse de l'eau.

Les actions de restauration des milieux aquatiques ont pour objectifs de redonner aux milieux un fonctionnement plus naturel afin de préserver le débit des cours d'eau (rôle de régulation des crues et des étiages), d'améliorer leurs capacités d'auto-épuration, de rétablir une diversité biologique.



Malgré un contexte 2020 compliqué, la concertation réussie auprès des riverains effectuée par les techniciens milieux aquatiques en amont des travaux a permis la réalisation d'une grande partie des actions de restauration des cours d'eau.

INVENTAIRES ESPÈCES PROTÉGÉES, INDICATEURS DE SUIVIS

Des inventaires règlementaires soumis à la Loi sur l'eau (Installations et Ouvrages, Travaux et Aménagements – IOTA).



Pêche électrique d'état initial réalisée sur le Petit Don en mai 2020 (La Chapelle Glain)

Un an avant le commencement des travaux, le syndicat doit réaliser un inventaire de la faune et de la flore présentes sur les futurs secteurs de travaux. En 2020, environ 22 000 mètres linéaires de cours d'eau (et 3 600 ml de douves dans les marais de l'Isac) en lien avec les secteurs de restauration de 2021 ont été prospectés, ceci dans le but d'identifier la présence d'éventuelles espèces protégées ou habitats d'intérêt, de façon à limiter au maximum les impacts et gênes occasionnés par les travaux.

Le syndicat met aussi en place des **indicateurs de suivi** afin de déterminer l'impact des travaux mis en œuvre et témoigner de l'évolution de la qualité de l'eau et des milieux.

Des protocoles tels que des I2M2 (Indice invertébrés multimétrique : invertébrés présents dans les cours d'eau) ou des IPR (Indice Poisson Rivière : populations de poissons présentes dans le cours d'eau) – tableau ci-après – sont réalisés avant les travaux. Ces indices permettront de calculer une note en fonction du nombre, du type et du niveau d'exigence des espèces présentes. Cette note dresse un état zéro des sites avant travaux.

Dans les années qui suivent les travaux, les protocoles sont reproduits aux mêmes endroits et permettent de calculer une nouvelle note attestant de l'impact des travaux sur les populations présentes.

En théorie, les notes sont censées être meilleures mais les travaux

En 2020, 5 protocoles I2M2 et 5 protocoles IPR ont été réalisés sur le territoire du syndicat.



peuvent ne pas suffire pour observer une amélioration de la situation (pollutions diffuses, eaux de ruissellement, aménagements amont aval, etc.

Bassin versant	Ruisseau	I2M2	IPR
CHÈRE	Pas D'Hin	Bon	Aucune capture
CHÈRE	Pas Guillaume	Mauvais	Aucune capture
DON	Ruisseau de la Salmonais	Mauvais	Aucune capture
DON	Le Petit Don	Aucune capture	Très mauvais
ISAC	L'Estival	Moyen	Très mauvais
ISAC	Le Pas Sicard	Moyen	Très mauvais

RESTAURATION DE LA MORPHOLOGIE ET DE LA CONTINUITÉ

Les cours d'eau ont pour la plupart été recalibrés (élargis, approfondis) et rectifiés (linéarisés). Cette artificialisation implique qu'ils ne peuvent plus assurer leur fonction de tampon de crue ni de soutien d'étiages, ce qui favorise les phénomènes d'inondation lors d'épisodes orageux et d'assecs précoces lors des épisodes de fortes chaleurs.

Ces désagréments sont accentués lorsque les cours d'eau sont linéarisés, à cela s'ajoute un très faible pouvoir épuratoire des cours d'eau. L'eau étant rapidement évacuée vers l'aval, elle n'a pas le temps de s'infiltrer convenablement pour être « filtrée » et donc débarrassée des différents polluants d'origines diverses et variées qu'elle contient.

Ainsi, le syndicat a pour objectif de rendre au cours d'eau un aspect plus naturel en redonnant à celui-ci ses différentes fonctions évoquées.

Dans un premier temps, le syndicat réalise un accès au cours d'eau : entretien de la végétation

15 000 MÈTRES LINÉAIRES RESTAURÉS

En 2020, environ 15 000 mètres linéaires de cours d'eau ont été restaurés sur les 3 bassins versants du territoire du syndicat.

Chère (8 575 ml) : Affluents de l'Aron-reliquat 2019, (La Dominelais, Saint Sulpice des Landes), Ruisseau du Pas Guillaume (Derval, Pierric).

Don (2 550 ml) : Ruisseau de la Mare (Erbray), affluent de la Salmonais (Chapelle Glain), Ruisseau des Trentes Roches (Jans).

Isac (3 880 ml) : Ruisseau du Pirudel-reliquat 2019 (la Grigonnais), Ruisseau de Puceul, Ruisseau de la Cave (Plessé), Ruisseau du Courgeon (Blain).



Ruisseau du Pas Guillaume (après abattage de peupliers) avant et après travaux morphologie (Derval 44)

située sur la rive (ripisylve), dépose de clôtures... Ensuite, il procède à la mise en place de matériaux minéraux dans le lit actuel du cours d'eau. Ces matériaux à la granulométrie prédéfinie sont placés stratégiquement dans le cours d'eau de manière à initier la résilience des cours d'eau (leur capacité à retrouver un aspect plus naturel).

Le syndicat est aussi amené à remplacer ou modifier des ouvrages de franchissement, de

type buse par exemple, qui sont mal positionnés ou dont la dimension n'est pas adaptée au ruisseau.

Ces ouvrages peuvent créer un envasement du ruisseau en amont, constituer des obstacles infranchissables pour la faune aquatique, voire se retrouver bouchés lors d'épisodes de crue occasionnant des inondations. Leur remplacement par un ouvrage mieux adapté permet de restaurer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire).

Dans certains cas les animaux (le bétail) traversent le ruisseau sans aménagement spécifique. Ceci a pour conséquence des affaissements de berges, un envasement de la zone de passage, une pollution de l'eau, et peut parfois être dangereux pour le bétail, car ces zones stagnantes, au-delà d'altérer la qualité de l'eau, sont propices à l'installation et la propagation de différentes maladies et virus. La mise en place d'un ouvrage de franchissement permet de remédier à ces différents problèmes.

ENLÈVEMENT EMBACLES

Un embâcle constitue un obstacle total ou partiel des écoulements dans un cours d'eau. Les problèmes occasionnés par leur présence sont multiples : augmentation des risques d'inondation au droit de l'embâcle et en amont, perte de capacité hydraulique en aval, blocage des sédiments et des objets flottants (risque d'accumulation et de pérennité de l'embâcle). Dans certains cas le blocage peut aller jusqu'à empêcher la libre circulation des peuplements piscicoles.

Bien que ce soit une obligation réglementaire du propriétaire, le syndicat peut selon des critères précis accompagner les propriétaires (privés ou communaux) en prenant en charge l'enlèvement de certains embâcles : l'embâcle bloque plus des 2/3 de la largeur du cours d'eau et nécessite une action urgente et sécuritaire (risque d'inondation d'habitation par exemple). Dans ce cas, une convention est signée en amont entre le syndicat et le riverain avant toute intervention.

NB : L'entretien des cours d'eau est obligatoire et à la charge du propriétaire, mais il est important de prendre en compte que « le bois en rivière » est un constituant indispensable à la biologie et au fonctionnement du cours d'eau. L'entretien doit par conséquent être raisonné.



Embâcle retiré chez un particulier sur le secteur de Jans début décembre 2020 (tronc > 1,20 m de diamètre et 10-15 m de hauteur obstruant le cours du Don sur toute sa largeur)

Comme inscrit dans l'article L 215-14 du Code de l'Environnement « Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau » ceci entraînant l'enlèvement des embâcles sur le cours d'eau.

En 2020, des interventions ont été réalisées sur une trentaine de petits ouvrages, principalement sur les sites de travaux de restauration morphologique.



Passerelle qui permet le franchissement des bovins du ruisseau de la Planche Cleuze (Saint Sulpice des Landes 35)

LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Depuis des siècles, l'homme a favorisé, par l'intermédiaire de ses déplacements et échanges de produits à travers le globe, la dissémination d'espèces animales et végétales non indigènes sur certains territoires.

La grande majorité de ces espèces se sont acclimatées sans conséquence négative pour les écosystèmes naturels et les activités humaines. Toutefois, un certain nombre d'espèces, dites exotiques, se sont elles aussi acclimatées, se reproduisent naturellement, mais sont devenues envahissantes. Au point de constituer une menace pour les écosystèmes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.

Sur les bassins versants de la Chère, du Don et de l'Isac, des espèces envahissantes animales (ragondin, rat musqué, écrevisses, etc.) et végétales (jussies, myriophille du Brésil, élodée, etc.) sont nombreuses à coloniser les milieux aquatiques.

Le syndicat mène la lutte contre certaines de ces espèces exotiques végétales envahissantes par des campagnes d'arrachage manuel et mécanique d'herbiers aquatiques. Ces actions sont localisées sur les cours de la Chère, du Don et de l'Isac et sur le réseau de douves des marais de l'Isac.

Si historiquement cette lutte ciblait uniquement les deux espèces de jussie exotiques présentes sur notre territoire, notre effort d'arrachage et de surveillance concerne à présent également le Myriophille du Brésil sur les marais de l'Isac et la Chère (entre le barrage de Chécheux et le plan d'eau de la Torche) et une nouvelle espèce, la Crassule de Helms, sur deux foyers localisés sur la Chère au pied du barrage de Chécheux et sur les marais de l'Isac, sur la commune de Fégréac.

En 2020, notre lutte contre ces espèces invasives n'a pu être aussi importante que les années passées en raison de différents facteurs qui sont venus perturber notre organisation interne (fusion des 3 anciens syndicats, marché d'arrachage mécanique



Affichage sur site (Syndicat Chère Don Isac)



infructueux, épidémie de COVID 19). Les opérations d'arrachage manuel ont été menées sur 12 kms de réseau hydrographique. Les interventions ont été réalisées en régie (techniciens milieux aquatiques, saisonniers) et via une prestation de l'entreprise « Fougère ».

Une matinée collaborative d'arrachage manuel de la Crassule de Helms a également été menée sur la Chère avec l'EPTB Vilaine, le Conservatoire Botanique de Brest et le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire.

ÉTUDES

Étude restauration continuité écologique sur les gros ouvrages du bassin versant de la Chère.

4 moulins sont concernés : 2 sur la Chère, sur les communes de La Dominelais et Mouais, et 2 sur l'Aron, sur la commune du Grand Fougeray. Ces ouvrages sont classés en liste 2 avec des obligations réglementaires de restaurer la continuité écologique

Les étapes :

- novembre 2018 : démarrage de l'étude avec une réunion de présentation de l'étude aux propriétaires et représentants des 4 moulins en présence des partenaires techniques et financiers ;
- mai 2019 : campagnes topographiques et relevés des hauteurs d'eau à « l'étiage »;
- automne 2019 : présentation sur site du diagnostic de chaque ouvrage ;
- 18 septembre 2019 : restitution des éléments de diagnostic chez chaque propriétaire.

Le syndicat et le bureau d'étude EGIS avaient prévu de faire un retour des scénarios d'aménagement fin février 2020, cependant le contexte sanitaire ne nous a pas permis d'avancer sur cette étude en 2020. Une restitution individuelle a été faite en février 2021 auprès de 3 des 4 propriétaires.

Dans l'attente de deux nouveaux arrêtés préfectoraux.

En 2018, deux études préalables à la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions ont été lancées sur les bassins versants du Don et de l'Isac.

À l'automne 2019, elles ont abouti au dépôt de deux dossiers réglementaires auprès des services de l'état en vue d'obtenir les autorisations préfectorales qui permettront au syndicat de réaliser des travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques pour la période 2020-2025.

La procédure d'obtention de ces autorisations préfectorales ayant été retardée par l'épidémie de COVID 19, la Préfecture de Loire-Atlantique a délivré un arrêté préfectoral provisoire au syndicat afin de pouvoir réaliser la tranche de travaux 2020. Les autorisations préfectorales définitives (2021 - 2025) sont attendues pour mars-avril 2021.

EXPERTISE/ CONSEILS/INFRACTIONS

Les techniciens milieux aquatiques du syndicat ont été sollicités à de nombreuses reprises pour partager leurs connaissances, apporter des éléments techniques ou des conseils concernant diverses problématiques ou projets portés par des privés ou des collectivités : projet de réfection de pont porté par une société privée, création d'un sentier de liaison douce par une commune, questionnements sur la régularité des inondations au niveau de passages busés sur une exploitation agricole, etc.

Ils ont aussi participé au groupe d'expertise pour la mise à jour des inventaires cours d'eaux animé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire Atlantique.

Ces inventaires provenant de remontées individuelles ou communales ont nécessité plusieurs jours de terrain afin de juger collectivement du classement ou déclassement des linéaires prospectés selon les critères réglementaires.

Les techniciens ont aussi eu un rôle important dans le signalement, le transfert d'information à l'Office Français de la Biodiversité concernant diverses infractions : curage de cours d'eau, remblaiement de zone humide, pollutions, etc.

Dès constat d'une infraction par le syndicat, une information est faite auprès des services de la Police de l'Eau.

Enfin, le pôle milieux aquatiques a participé à diverses réunions techniques en lien avec les différents partenaires techniques, financiers, maîtres d'ouvrages associés, etc.

TRANSVERSALITÉ

En 2020, les techniciens milieux aquatiques ont participé à plusieurs journées techniques : journée ASTER (49), formations proposées par l'ATBVB... et ont coanimé des interventions auprès d'établissements agricoles en lien avec le pôle agriculture bocage.

Gestion des véhicules, de l'atelier technique, du SIG... font partie des missions transversales confiées au pôle milieux aquatiques.

De plus, en termes d'hygiène et de sécurité, des agents de prévention ont été nommés au sein de la structure dont un au niveau du pôle milieux aquatiques.

AGRICULTURE

Les missions d'accompagnement des collectivités sont nouvelles.

Le projet agricole et bocager du Syndicat Chère Don Isac consiste en la mise en œuvre d'une dynamique territoriale d'évolution (agricoles et bocagers) vers des systèmes visant l'amélioration de la qualité de l'eau.

La dynamique s'appuie sur les différentes composantes (thématiques, enjeux, etc.) et les gestionnaires du territoire (collectivités, agriculteurs, etc.). Les évolutions seront compatibles avec le projet agricole individuel de l'agriculteur, la durabilité de son entreprise et la pérennité du bocage.

Le territoire est sollicité pour permettre l'émergence d'initiatives pérennisant économiquement et humainement les nouveaux systèmes.

L'année 2020 a initié cette dynamique en démarrant les différentes actions et en clôturant les actions 2019.



© Philippe Ramakers/Phobay

L'action majeure du programme agricole, l'OADES, s'appuie sur 2 dimensions : la dimension systémique du diagnostic et la dimension collective de l'accompagnement. Ces deux dimensions, correspondant aux valeurs du programme, ont été vivement saluées et validées par les partenaires techniques et financiers du programme.

OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION D'ÉVOLUTION DU SYSTÈME AGRICOLE

Le Syndicat Chère Don Isac propose un outil d'aide à la décision d'évolution du système agricole (OADES) pour accompagner les agriculteurs-trices du territoire dans leur réflexion.



L'objectif est d'atteindre un système favorable à la qualité de l'eau en adoptant une vision globale (technico-économique, sociale, humaine, environnementale) pour faire évoluer le système agricole de manière à rendre compatible l'évolution des pratiques avec l'ensemble du système en place.

phytosanitaires, fertilisation et amendement, aménagement et gestion de l'eau. Sa réalisation est confiée à un prestataire choisi par l'agriculteur-trice parmi les organismes suivants retenus par le syndicat : CAP 44, CAPdL, CIVAM, GAB 44 ;

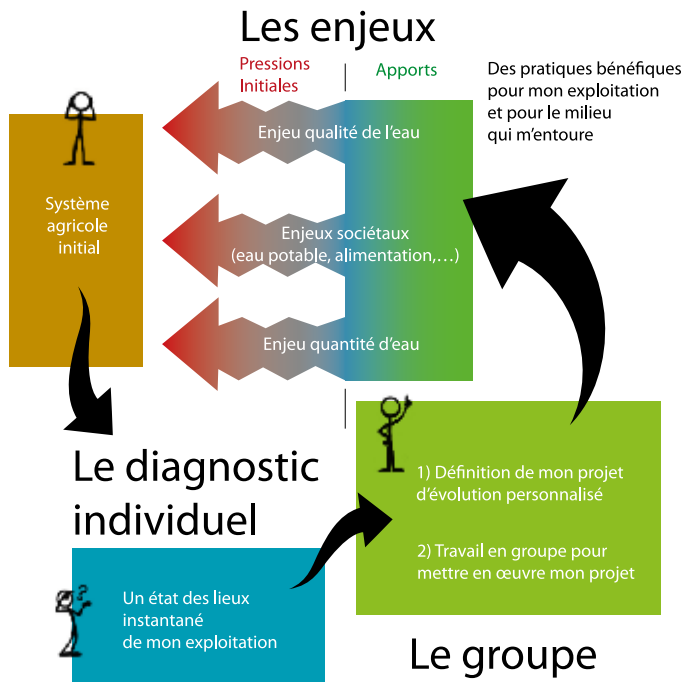
– élaboration de scénarii d'évolution du système, au regard des résultats du diagnostic : les scénarii sont spécifiques à l'exploitation et adaptés à ses besoins ;

– sélection par l'agriculteur-trice du scénario et engagement dans un groupe de progrès : ces groupes sont composés par le syndicat selon les besoins en accompagnement des agriculteurs-trices pour la mise en œuvre de l'évolution de leurs systèmes qui fera appel à des experts.

Les 3 étapes sont financées en totalité via le CTEau 2020-2022. Ce programme s'adresse à tou.te.s les agriculteurs-trices du territoire.

L'OADES se compose de 3 étapes :

– diagnostic systémique de l'exploitation agricole : données élevage, culture, autonomie, rotation et couverture des sols, travail du sol,



< DÉMARCHE CONSTITUTIVE DE L'OADES

Le schéma se lit en partant des pressions initiales (flèches rouges du bloc enjeux) puis en suivant le sens des flèches noires pour revenir au bloc enjeux).

Aujourd'hui, de nombreuses pressions s'exercent sur l'agriculture.

La qualité et la quantité de l'eau disponible pour tous les besoins (dont les usages humains) sont des enjeux actuellement forts. Parfois, pour certains territoires, ce sont déjà des enjeux vitaux ; pour les autres territoires, ils le deviendront très prochainement.

Les territoires doivent garantir l'accès à l'eau et l'accès à une eau compatible avec la vie humaine, végétale et animale.

L'alimentation est un autre sujet crucial. Là aussi, l'enjeu est l'accès à une alimentation saine,

compatible avec les besoins humains et produite dans des conditions respectueuses des ressources naturelles, respectueuses des agriculteurs et travailleurs agricoles. L'agriculteur·trice ressent ces trois pressions initiales dans l'exercice de son activité.

L'objectif de l'OADES, au travers d'un diagnostic systémique, d'un projet personnalisé d'évolution du système agricole et d'un groupe d'accompagnement, est que le système lui-même devienne contributeur bénéfique aux enjeux initiaux : qualité, quantité et société.

FERMES DE RÉFÉRENCE

Les derniers accompagnements techniques du groupe Fermes de Référence sur le bassin de l'Isac ont été réalisés début 2020.

Il s'agissait de proposer aux membres de travailler sur des thématiques adaptées à leur contexte d'exploitation pour en faire des leviers d'amélioration agromatique et en matière de qualité d'eau, via des prestataires (Seenovia, Chambre d'Agriculture et GAB 44).

Cinq exploitations ont pu être accompagnées sur l'optimisation de la ressource azotée et sur la gestion des prairies et une exploitation a été suivie sur le semis direct. Les échanges ont été des moments forts de l'opération.

Certains membres ont émis l'envie de faire perdurer le partenariat avec le syndicat via les OADES.



TRANSVERSALITÉ

Le pôle agriculture participe en interne à la transversalité par sa contribution aux réflexions collectives (groupe sécheresse par exemple) et par son étroite collaboration avec le pôle bocage.

Il participe également à la transversalité à l'échelle territoriale, en y inscrivant ses actions :

- le programme OADES s'appuie sur les élus référents communaux pour sensibiliser les agriculteurs·trices,
- le pôle a rencontré une dizaine d'organismes agricoles dans une démarche d'ouverture à un partenariat,
- le pôle suit activement la démarche tous innEAU'v acteurs portée par Atlantic'Eau.

BOCAGE

Le projet agricole et bocager du Syndicat Chère Don Isac consiste en la mise en œuvre d'une dynamique territoriale d'évolution des systèmes (agricoles et bocagers) vers des systèmes visant l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le volet bocage se traduit plus spécifiquement par une participation à la mise en œuvre d'une dynamique bocagère locale, des actions de plantation de haies et des opérations de valorisation du bocage.

Ces actions participent toutes à la reconquête de la qualité de l'eau par la maîtrise du ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols, la trame bocagère jouant des rôles hydrauliques essentiels dans le chemin de l'eau et dans l'épuration de la qualité de la ressource.



L'action phare a été le lancement de l'accompagnement du syndicat (avec l'aide d'un bureau d'étude) pour la réalisation d'inventaires bocagers. Le syndicat s'est appuyé sur la méthodologie proposée par l'EPTB Vilaine. Cette opération, pilotée par les communes, s'est appuyée sur la mise en place de groupe communaux, véritables vecteurs de concertation.

INVENTAIRES BOCAGERS

Pour soutenir le territoire dans la préservation de son patrimoine bocager, le syndicat a accompagné 10 communes volontaires dans la réalisation de leur inventaire bocager et la définition des outils de protection du bocage.

L'idée étant de préserver le bocage communal tout en permettant son évolution.

Cette opération s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code de l'Urbanisme. Elle répond aux objectifs inscrits dans les documents de rang supérieur que sont le SDAGE, le SAGE Vilaine et les Scot. Avec l'appui du groupe communal bocage, la démarche est de réaliser l'inventaire des éléments bocagers de la commune puis, de définir les règles de protection dans le cadre de la loi paysage.

Le syndicat a confié la réalisation des inventaires bocagers au bureau d'étude Envolis. Celui-ci s'est appuyé sur une méthodologie détaillée ; phase de photo-interprétation des éléments bocagers (haies, talus, alignements d'arbres, arbres isolés et bosquets), phase de terrain confirmant l'existence de ces éléments, une phase de consultation publique, phase de contre visite sur le terrain suite aux observations lors de

la consultation. Le bureau d'études a également participé aux réunions du groupe communal bocage, a réalisé un diagnostic du maillage bocager afin que la commune puisse mieux appréhender les enjeux liés au bocage et a rédigé le règlement qui sera annexé à l'inventaire bocager dans le PLU.



10 communes retenues à l'inventaire 2020 (Conquereuil, Fégréac, Grand-Auverné, Guémené-Penfao, Jans, Lusanger, Marsac-sur-Don, Moisdon-la-Rivière, Pierric et Saint-Vincent des Landes)



PLANTATIONS

Un suivi de la bonne reprise des plantations 2019-2020 a été réalisé début 2020.



Des réunions de concertation ont été programmées dès le début de l'année dans un contexte sanitaire complexe. Une campagne de communication a été réalisée. Les porteurs de projets étaient principalement des propriétaires et locataires de parcelles agricoles. Afin de constituer les dossiers des projets, des visites de terrain ont été effectuées pour prendre connaissance des caractéristiques des sites et des usages, des contraintes techniques et de confirmer que les projets répondent aux enjeux hydrauliques. 20 conventions ont été signées.

À l'automne, les talus ont été créés par la CUMA de Bouvron et l'entreprise Rolland, après préparation du sol par les bénéficiaires. Les végétaux, implantés début décembre étaient préférentiellement de génétique locale.

2 pépinières (Graine de Bocage et Huault) et 3 entreprises de plantations ont été retenues (SEVE, OCRE, Accès Réagis). Les premiers retours positifs confirment l'intérêt des bénéficiaires.

L'entretien et les premières tailles de formation des haies du bassin versant de l'Isac ont, quant à eux, été réalisés de juin à octobre.

20 porteurs de projets retenus pour un total estimé de 6,5 km de haies. Travaux de plantation toujours en cours.

DYNAMIQUE BOCAGÈRE

Un premier contact a été pris avec le collectif bois bocage 35 pour discuter d'un partenariat possible au nord du territoire pour valoriser le bois des haies bocagères, notamment pour pailler lors des plantations.

Dans le cadre de son CTEau 2020-22, le syndicat s'associe au CD44 pour répondre à l'Appel à Contribution « Innovation dans les contrats territoriaux » de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour réaliser une étude socio-économique sur la perception et les pratiques des acteurs agissant sur le bocage.

L'objectif est d'identifier les freins et leviers à la plantation ainsi qu'à la gestion durable du bocage et de déterminer des axes de confortement ou de progrès. Le label Haie pourrait faciliter la mobilisation des agriculteurs pour la plantation de haies bocagères. De plus, le CD44 propriétaire de 895 hectares sur Notre-Dame-des-Landes met en œuvre l'élaboration de Plans de Gestion des Haies (PGH) pour les 198 km de haies afin de garantir un avenir agricole à l'ensemble de ce territoire et préserver son patrimoine écologique. Le syndicat a accompagné techniquement le CD44 lors de la rédaction du marché public et a participé aux réflexions collectives menées avec les partenaires institutionnels et associatifs.

ATELIERS EN PARCOURS À L'INSTALLATION (futur.e.s agriculteur.trices)



L'ISSAT de Redon a pu bénéficier d'un accompagnement technique du syndicat dans le cadre de sa semaine d'étude de la Ressource EAU et de l'approche globale d'une exploitation, pour la visite de travaux de plantations au GAEC Butte Noire (Guéméné Penfao). Comme pour le CFPPA de Nozay, l'intervention en salle est prévue en 2021. Quant au lycée agricole de Derval, la proposition

d'intervention s'est faite en cohérence avec l'EPTB. Le syndicat mettra en avant l'approche systémique en plaçant l'eau comme ressource essentielle sur la ferme et l'arbre comme élément pleinement intégré au système de production et comme support de services rendus. 3 établissements agricoles font appel au syndicat (ISSAT Redon, CFPPA Nozay, Lycée agricole de Derval).

TRANSVERSALITÉ

Le pôle bocage participe en interne à la transversalité via :

- une collaboration avec le pôle agriculture (Tous'innovateurs) ;
- une collaboration avec le pôle milieux aquatiques (phase de concertations) ;
- la plantation de haies bocagères avec des scolaires ;
- les inventaires bocagers en lien avec les inventaires zones humides.

Le pôle participe à la transversalité à l'échelle territoriale avec les élus référents communaux et via le travail avec les groupes communaux bocage. Il participe à la dynamique bocagère du territoire en lien avec les territoires voisins.

COLLECTIVITÉS

Les missions d'accompagnement des collectivités sont nouvelles.

Historiquement orientées vers des actions de réduction de l'utilisation des pesticides dans les communes, il a été choisi dans ce nouveau projet de développer des actions autour d'autres enjeux.

Ce programme se décompose en 3 volets : l'urbanisme avec le suivi des procédures et l'apport de connaissance ; l'assainissement pour préciser les pressions et collaborer avec les opérateurs ; les économies d'eau dans le contexte d'une adaptation à des sécheresses de plus en plus fortes.

De par la nécessité de créer des ponts vers d'autres compétences sur tous ces sujets, le développement de la transversalité est un enjeu majeur pour ces missions.



© Sergio Infantes/Pixabay

Du fait de la nouveauté que représente ce programme et des liens à créer avec les différents acteurs du territoire, cette première année est marquée par le lancement des dynamiques. Toutefois, des traitements de données dans le domaine de l'assainissement ont permis de mobiliser les partenaires et de progresser concrètement.

URBANISME

La participation du syndicat aux procédures d'urbanisme représente la première étape afin de prendre connaissance des projets et d'informer les collectivités des enjeux de l'eau.

Un courrier a ainsi été envoyé en décembre aux communes ou EPCI ayant la compétence urbanisme pour demander l'implication du syndicat dans un rôle de Personne Publique Associée.

L'animateur a ainsi participé à l'élaboration du PLUi de la communauté de communes de Nozay.

Il a aussi répondu aux sollicitations ponctuelles comme cela a été le cas pour les communes de Fay de Bretagne ou la Chevallerais sur des projets d'urbanisation.

Certaines communes doivent mettre à jour leur inventaire zones humides à la demande de la CLE du SAGE Vilaine. Après consultation, 4 communes ont intégré un marché porté par le syndicat. Celui-ci accompagnera chaque commune dans sa démarche avec le prestataire afin d'aboutir à un document validé par la CLE.

L'ensemble de l'opération a été lancé en octobre et l'inventaire de la commune de Jans a été le premier à débiter.

Formation des élus

La formation des élus représente une action emblématique de ce projet. Le domaine de la gestion de l'eau, jugé complexe et technique, nécessite d'être expliqué, plus particulièrement aux élus en charge d'autres politiques telles que l'urbanisme ou le développement économique. L'approche pédagogique est importante pour permettre cet apport de connaissance.

Un travail préparatoire important a été mené pour favoriser la participation des élus non initiés. Des échanges ont eu lieu avec d'autres opérateurs comme l'EPTB Vilaine afin de bien se compléter sur le terrain.



ASSAINISSEMENT

Le Syndicat Chère Don Isac dispose d'une connaissance de la qualité de l'eau du territoire.

Certains paramètres indiquent que des rejets d'assainissement participent significativement à la dégradation de la qualité de l'eau. Un premier travail d'expertise a été réalisé au printemps pour récupérer toutes les données existantes. Cela a été complété en juin par plusieurs campagnes de relevés de terrain (plus de 300 sondages au total) pour localiser précisément les sources de rejets impactants. Un rapport a été produit pour servir de base de travail auprès des partenaires.

Une diffusion limitée à l'Agence de l'eau et au Département de Loire-Atlantique a permis de franchir une première étape de mise en relation des acteurs du grand cycle et du petit cycle de l'eau. Le syndicat a été par la suite intégré dans le groupe d'échange sur l'assainissement de Loire-Atlantique pour échanger sur ces constats et sur les suites à donner.

De plus, l'animateur a pu participer à des réunions de pilotage de projets de réhabilitation de

stations d'épuration tels que celui du Parc d'activités de l'Erette et de la commune de Guémené-Penfao. Cela a permis d'améliorer la prise en compte de l'impact de ces installations sur le milieu.



© Cathleen Cawood/Pixabay

ÉCONOMIE D'EAU

La sécheresse qui a eu lieu à partir du printemps a permis de s'engager de manière concrète sur les enjeux d'économie d'eau et d'impacts liés au réchauffement climatique.

À partir d'un groupe de travail interne, l'animateur a participé et rendu compte du travail du comité sécheresse de Loire-Atlantique et des nombreux arrêtés pris durant cette période. Il a informé les communes avec le chargé de communication sur l'application des différentes restrictions. Des réponses ont été apportées aux services techniques sur les possibilités d'utiliser les ressources habituelles telles que des puits. Un point a par exemple été fait avec la commune de Notre-Dame-des-Landes sur les possibilités de réduction de la consommation d'eau potable. Il a réalisé un suivi régulier de la situation afin de prendre connaissance de la réactivité du réseau hydrographique du territoire. Des prises d'informations ont été faites au niveau de webinaire pour identifier des solutions ou préciser le contexte comme lors d'une conférence du GIEC Pays de la Loire.

Par ailleurs, des échanges spécifiques ont été organisés autour de l'élaboration de l'arrêté cadre sécheresse d'Ille-et-Vilaine. Les différences marquantes entre les arrêtés des deux départements compromettaient la cohérence dans l'application et la compréhension sur le terrain. Des échanges avec les DDTM, OFB et EPTB ont permis de rétablir cette cohérence à l'échelle de la rivière.

TRANSVERSALITÉ

La mobilisation des acteurs et la construction d'un travail commun avec d'autres services compétents dans l'urbanisme ou l'assainissement sont primordiaux pour faire aboutir ces actions.

Cela a été visible sur le volet assainissement, mais aussi dans le cadre des groupes de travail du Comité Départemental de l'Eau. Ce travail en interne est aussi régulier sur des sujets comme l'adaptation au changement climatique mais aussi dans l'étude de dossiers réglementaires comme cela fut le cas pour une carrière à Guémené-Penfao.

SENSIBILISATION

Une mobilisation 2020 encourageante qui a permis de mettre en place 2 projets importants du programme de sensibilisation sur le territoire : le programme pédagogique pour les scolaires et le Défi Citoyen en collaboration avec les structures relais pour un public adulte.

Les objectifs du Syndicat Chère Don Isac : informer sur les enjeux de l'eau pour mieux comprendre son environnement, éduquer à la gestion durable de la ressource en eau, transmettre une culture éco-citoyenne.

En parallèle, le syndicat est sollicité pour des interventions ponctuelles auprès de différents publics : scolaires, grand public, par exemple, la semaine du développement durable en octobre 2020 à Châteaubriant (www.mairie-chateaubriant.fr).

COMMUNICATION

Gérer les actions de communication dans le contexte du changement d'organisation et du projet de prospective du syndicat.

Les actions de communication s'appuient sur des principes de frugalité et des micro-actions, et capitalisent sur la montée en compétence de l'ensemble de l'équipe.

Le choix de la co-construction de la communication en équipe projet a permis de relativiser collectivement les enjeux (coûts, difficulté, irréversibilité des actions, etc.) et le choix de départ d'une idée graphique simple a permis d'éviter de s'engager trop prématurément dans une charte graphique avant d'avoir pu définir la stratégie de communication. Ce choix a favorisé la cohérence et la concrétisation des actions de communication nécessaires en 2020.

DÉFI CITOYEN



(Année scolaire 2020-2021)

« Des foyers actifs pour la qualité de l'eau »

Après une première phase de mobilisation des structures relais à partir de septembre 2020 par l'envoi de courriers, de mails, par la mobilisation des EPCI et des élus référents communaux ainsi que des réunions d'information,

le Syndicat Chère Don Isac en prestation avec le GAB 44 lance son Défi Citoyen des foyers actifs pour la qualité de l'eau en fin d'année. Neuf structures relais participantes pour ce Défi 2020/2021 : l'ALJC, l'ESAT-les Ateliers de la Mée, GEM l'Etoile Filante, l'UFCV et le Foyer Ehrétia toutes les cinq à Châteaubriant puis l'ARCEL à Saint-Aubin-des-Châteaux, le FJT l'Odyssée à Nozay et Osons Ici et Maintenant ainsi que l'UFCV à Guéméné-Penfao.

L'objectif du Défi Citoyen est de sensibiliser le plus grand nombre de citoyens du territoire aux enjeux de l'eau. Les structures relais sont là pour lancer le défi à leurs adhérents de changer leurs pratiques au quotidien par des gestes simples (économies d'eau, pratiques respectueuses au jardin et à la maison, consommation d'aliments bio, etc.).

La fin de l'année 2020 annonce le lancement du Défi Citoyen pour le début 2021 en travaillant en collaboration avec les 9 structures relais pour la construction de leur projet pour la phase d'animation en 2021.

Chiffres clés : 50 citoyens participants, 9 structures relais, 7 projets construits

LE BLOG DU DÉFI CITOYEN

Afin de partager au maximum entre les adhérents et les structures relais autour de ce Défi Citoyen, le syndicat a mis en place fin février 2021 un blog participatif. Le but est de créer du lien entre les structures et les citoyens.

➤ *Le blog : <https://deficitoyenscdi.tumblr.com/>*



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE SUR L'EAU

(Année scolaire 2020-2021)

Durant l'année 2020, un programme a été élaboré par le syndicat à destination des écoles primaires du territoire.

Puis 3 associations (CPIE Val de Vilaine, Bretagne Vivante 44 et GAB 44) ont été sollicitées pour co-animer ce programme avec les animatrices bassin versant du syndicat.

En septembre 2020, un courrier d'information a été envoyé à une centaine d'écoles publiques et privées. Les classes avaient le choix entre 3 thématiques :

Aux arbres citoyens (eau, bocage et agriculture) ; **Eau bicycles** (cycle naturel et cycle eau domestique) ; **1000 lieux humides** (cours d'eau et zones humides).

Suite au retour très positif des écoles, le syndicat a décidé d'augmenter le nombre de classes bénéficiaires, passant ainsi de 10 à 15 classes tout en restant dans le budget alloué à cette action. Les animations ont lieu de janvier à juin 2021.

Nom de l'école	Commune	Thématique
École au fil des mots	Moisson la Rivière	AUX ARBRES CITOYENS
École Jean Monnet	Isse	
École Saint Sauveur	Bouvron	
École publique	La Meilleraye de Bretagne	EAUX BICYLES
École N.Dame du S. Cœur	La Chapelle Glain	
École Saint Léger	Marsac sur Don	1000 LIEUX HUMIDES
École N. Dame des Anges	Grand Auverne	
École J.P. Timbaud	St-Aubin des Châteaux	
École Sainte Marie	La Meilleraye de Bretagne	
École Saint Joseph	Abbaretz	
École Anatole France	Blain	
École Saint Guenole	Pierric	

Chiffres clés : 300 élèves, 11 communes, 12 écoles, 15 classes, 75 séances d'animations

COMMUNICATION

22 MARS
JOURNÉE
MONDIALE
DE L'EAU



Dans le cadre de sa stratégie, le Syndicat Chère Don Isac a choisi cette date clé pour son événement annuel. Rassemblant en 2021 les principaux acteurs du syndicat, il s'ouvrira dès 2022 au grand public.

Le choix de l'organisation de la communication a consisté en 2020 à jeter les bases de la bonne circulation des flux d'informations de l'ensemble de ses parties prenantes.

Dans le but de faciliter la cohésion de l'équipe, l'agilité et la cohérence de l'organisation, et l'aide à la décision des élus, le déploiement de la stratégie de communication définie en 2020 allie design, expérimentations, outils numériques collaboratifs et proximité avec les habitants via les services communication des EPCI et des communes.

Parmi les outils créés en 2020, figurent la création du site web temporaire du syndicat et la création en interne du cahier des charges du futur site web, la déclinaison multi-supports du « logo de l'eau » et la définition de la stratégie de communication du syndicat.

Les actions du syndicat ont été maintes fois relayées par la presse et les publications ont couvert les besoins des pôles dans le cadre de leur programme d'action.

TRANSVERSALITÉ

L'un des objectifs communs de l'équipe animation/transversalité/communication consiste à organiser au quotidien la transversalité.

En interne, il s'agit de veiller à l'opérationnalité continue du CTEau et à l'amélioration collective des fonctions supports, de nature transversale au sein de l'organisation : élaboration de nombreux documents de suivi des actions, cahier des charges du futur site internet, atelier de prospective réalisé en juillet 2020 avec des élus, partenaires et acteurs socio-économiques du territoire... sont quelques exemples d'actions transverses mises en place.

20 %

Syndicat Chère Don Isac

**CTEAU 2020-22
PLAN DE FINANCEMENT**

2 %

Tiers

2 %

Conseil Régional de Bretagne

5 %

Conseil Départemental
Loire Atlantique

51 %

Agence de l'Eau

8,5 M. €

19 %

Conseil Régional Pays de la Loire

DÉPENSES ENGAGÉES

2020, une année forte en changement

Malgré une année qui s'annonçait mouvementée : nouvelle structure, nouvelle organisation, nouveaux élus, nouveau contrat et un contexte national imprévu, l'équipe du Syndicat Chère Don Isac a réussi à lancer, en 2020, un certain nombre d'actions prévues au contrat.

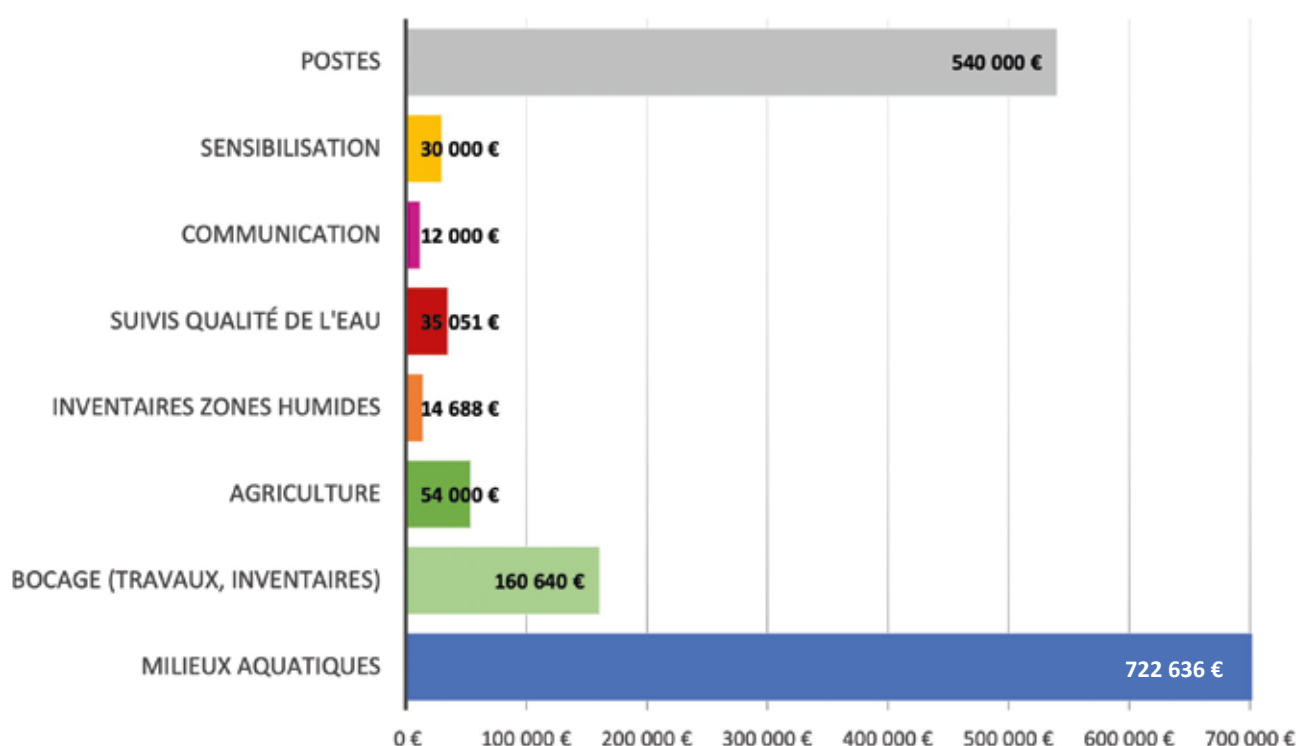
Plus de 70 % des actions ont pu être engagées financièrement.

Le graphique ci-dessous présente les actions engagées auprès des financeurs et non les réalisées. En effet, un certain nombre d'actions ont démarré en 2020 mais ne se termineront que courant 2021.

À noter l'importance des actions milieux aquatiques dans le programme, plus de 46 % du programme d'actions (hors postes de technicien milieux aquatiques).

Certaines actions n'apparaissent pas dans ce bilan car elles nécessitent beaucoup de temps d'ingénierie en interne mais peu ou pas de prestations extérieures (accompagnement des collectivités).

Dépenses engagées en 2020



Total actions Syndicat Chère Don Isac en 2020 : 1 569 015 €

➤ *Annexe 7 : tableau détaillé des dépenses engagées*

BUDGET 2020

FONCTIONNEMENT	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	921 090,10 €
Charges de personnel et frais assimilés	539 196,74 €
Charges générales	298 912,53 €
Autres charges de gestion courante	30 581,78 €
Charges financières	2 968,35 €
Charges exceptionnelles	2 347,30 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	47 083,40 €
Recettes de fonctionnement	1 259 317,42 €
Participations des EPCI	740 208,00 €
Subventions (AE, CR PDL, CD 44, CR BZH)	489 192,12 €
Remboursement rémunérations personnel, SS et prévoyance	12 304,57 €
Produits de services	16 944,96 €
Autres produits	243,35 €
Produits exceptionnels	424,42 €
Excédent de fonctionnement	338 227,32 €

INVESTISSEMENT	CA 2020
Dépenses d'investissement	676 662,38 €
Frais études (suivis, étude MA...)	48 986,70 €
Travaux MA + bocage	601 065,95 €
Matériel de bureau et matériel informatique	23 254,29 €
Remboursement Emprunts	3 355,44 €
Recettes d'investissement	1 100 792,68 €
Subventions Prog actions (AE, CR PDL, CD 44, CR BZH)	81 197,00 €
Emprunts	400 000,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisées	299 646,38 €
Autres subventions non transférables	272 049,22 €
Dépôts et cautionnements reçus	816,68 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	47 083,40 €
Excédent d'Investissement	424 130,30 €

ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVES

Michelle Darabi, directrice du Syndicat Chère Don Isac

Ce bilan d'activités montre une performance globale élevée pour atteindre nos objectifs contractuels, malgré le contexte de fusion, COVID 19 et autres aléas rencontrés en 2020.

Cette 1ère année est le fruit d'un **travail collectif**, lié à des acteurs mobilisés **vers une même finalité**, la reconquête de notre ressource en eau et de nos milieux naturels :

- Élus locaux, agriculteurs et citoyens, de plus en plus sensibles à l'enjeu Eau et passant à l'action ;
- 8 EPCI membres portant une ambition collective forte ;
- Élus syndicaux, œuvrant dans une gouvernance politique apaisée, avec une confiance mutuelle et cherchant l'accord collectif gagnant au service de notre mission d'intérêt général ;
- des partenaires étatiques, financiers et techniques essentiels, accompagnant le syndicat ;
- une équipe motivée et compétente.

Cette conjonction de **9 clés de réussite** est remarquable et de bonne augure.

Le portage politique est fort et **les niveaux politique et technique sont en synergie** au quotidien. Afin d'éviter une fabrique de la lenteur, il est important de sortir des discussions techniques sans fin pour se recentrer sur la mobilisation politique. Le suivi est garant de la confiance mutuelle. Le Syndicat Chère Don Isac est missionné par les élus pour orchestrer l'action et les politiques de tous les acteurs à tous les niveaux, avec cette entrée Eau. Comme le dit un DGS d'un EPCI membre : « L'Eau est l'élément chapeau pour beaucoup de politiques et un enjeu fondamental pour le siècle à venir ».

L'agilité, la transversalité, la cohérence et la réactivité du syndicat sont aussi ses forces. Les prises de décision sont rapides pour savoir saisir des opportunités telles que les appels à projet (dans le cadre du plan France Relance). D'après Andreu Solé, sociologue, auteur de *Créateurs de mondes, nos possibles, nos impossibles* : « décider est par essence une liberté, liberté de choisir une option possible parmi beaucoup d'autres ».

L'approche managériale est importante dans la réussite d'une fusion. La commande politique, dès le jury de recrutement pour le poste de Direction, était : réussir la fusion et en particulier celle des 3 équipes. J'ai donc déployé tout mon panel de compétences acquises en 25 ans d'expériences (5 ans en bureau d'études privé et 20 ans directrice EDENN). Mon mode de management repose sur *la 5^e discipline : l'intelligence collective au service de la performance* de Peter Senge, l'approche systémique et le coaching.

Enfin, **la capacité d'innovation et la stratégie de communication frugale** sont des atouts majeurs pour conforter l'identité du syndicat. Le projet prospectif va aider les élus à définir leur vision politique de leur futur souhaitable, à l'horizon 2035. La stratégie de communication utilisant des technologies nouvelles va élargir la gouvernance à l'ensemble des acteurs (économiques, institutionnels, société civile) sur ce territoire Chère Don Isac. La sensibilisation scolaire et l'opération Défis Citoyens montrent d'ores et déjà leurs succès. Ce projet prospectif innovant qui est déjà financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et bientôt par l'ADEME (sous réserve), avec des maîtres d'ouvrages privés associés, doit servir de matrice afin de déployer cette méthodologie sur l'ensemble du territoire national.

Pour illustrer le vécu actuel par notre collectif humain au quotidien, référons-nous aux racines des noms de nos 3 rivières **Chère, Don, Isac**. On trouve les notions suivantes : un bien commun **cher** à nos yeux, le **don** de soi, **il rira** (*YisHaq*). Ceci symbolise la mission du syndicat : nous protégeons un bien commun, l'Eau, avec un fort investissement voire avec passion et dans une ambiance agréable.

À nous de consolider notre futur commun dans cet état d'esprit positif, pour amplifier cette réussite.



FRITILLAIRE PINTADE
SUR LA COMMUNE DE PIERRIC
*C'est une fleur emblématique
des prairies humides*

SYNDICAT CHÈRE DON ISAC

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

1 ALLÉE DU ROCHETEUR
44590 DERVAL
TÉL. 02 40 07 75 37
www.cheredonisac.fr

AR-Préfecture

044-200072726-20210702-622-DE AVEC LA PARTICIPATION FIN

Acte certifié exécutoire
PAYS DE LA LOIRE

Réception par le Préfet : 02-07-2021

Publication le : 02-07-2021



Établissement public du ministre
chargé de l'Aménagement durable





Syndicat du bassin Rapport d'activité

Validé par le Comité syndica

Le territoire

Le Syndicat du bassin de l'Oudon intervient sur l'ensemble du bassin versant de l'Oudon.

Au 1^{er} janvier 2020, ses membres sont :

Les Communautés de communes du Pays de Craon, de la Roche aux Féés, de Châteaubriant-Derval, de l'Anjou Bleu, des Vallées du Haut Anjou ;

Les Communautés d'agglomération de Laval et de Vitré ;

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du centre ouest Mayennais ;

La commune de Peuton.



Les compétences d

Les compétences du socle commun du syndicat sont les s

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de ba
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, cana à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan
- la défense contre les inondations ;
- la protection et la restauration des sites, des écosy ainsi que des formations boisées riveraines ;
- l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrag
- la lutte contre les pollutions diffuses, hors assainiss
- la gestion quantitative de la ressource ;
- l'animation et la concertation dans le domaine de la en eau et des milieux aquatiques dans le bassin de

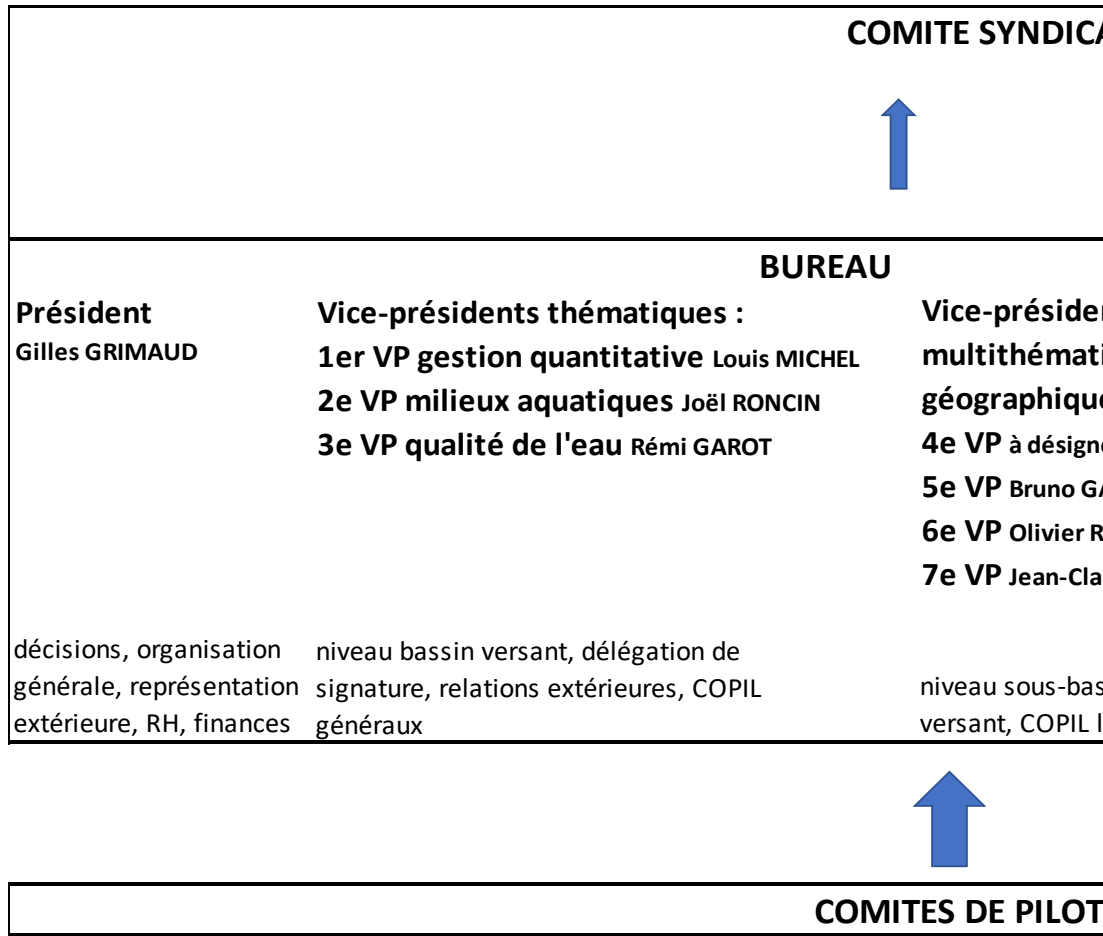
Le syndicat exerce ainsi la compétence GEMAPI (constitu L. 211-7 du code de l'environnement) et est la structure p (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Les collectivités membres du syndicat peuvent par ailleurs indépendamment du socle commun :

- Le ruissellement rural et la lutte contre l'érosion,
- La coordination des actions en faveur de la biodive
- La coordination des actions en faveur de la présen



Le Syndicat se compose de 53 membres titulaires et 53
L'assemblée a été renouvelée et installée le 25
Monsieur Gilles GRIMAUD a été réélu à la Présidence



composés des élus (délégués du syndicat) ; partenaires : Eta
chambres consulaires ; associations ; riverains, pro



Équipe administrative

En 2020 => 11 Équivalents

- 1 ETP prévention des inondations,
- 5 ETP milieux aquatiques et ouvrages hydrauliques
- 3 ETP qualité de l'eau et gestion quantitative de la ressource
- 2 ETP Commission Locale de l'Eau

Direction
et animation de la Commission

finances et
comptabilité

Responsable du pôle milieux aquatiques

Technicien milieux
aquatiques 1

Technicien milieux
aquatiques 2

Technicien milieux
aquatiques 3



Signature du contrat territorial « eau »

Le 10 septembre à Craon, signature du premier Contrat Territorial Eau multithématique du bassin versant de l'Oudon, pour la restauration des milieux aquatiques, la qualité des eaux et la gestion quantitative de la ressource





Prévention des in

REDUCTION DE LA AUX INOND

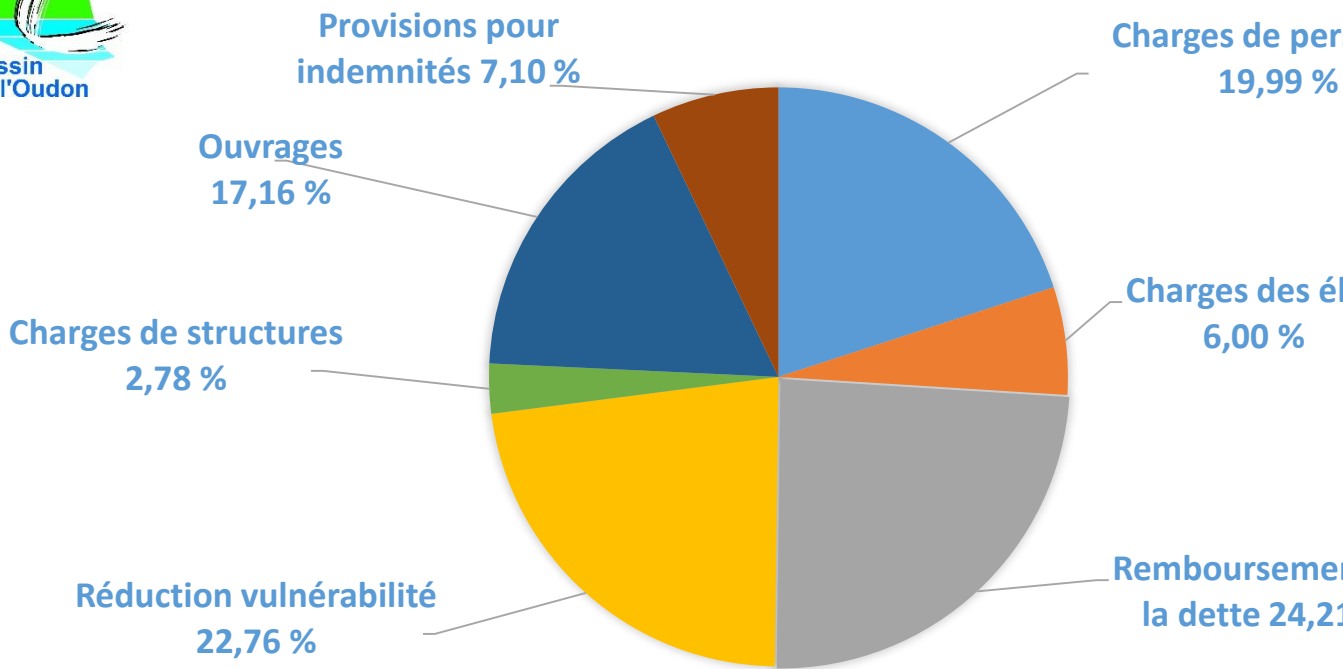


- Trav
- Mar
- 3 é
- Gas
- (éta
- Etu
- l'Arc
- Loir
- Etu



SERVICE INONDATIONS

BILAN DÉPENSES RÉELLES 2020 = 281 875,20 €



Exc
fon



Gestion des milieu

Enlèvement d'embâcles

- Enlèvement d'embâcles dans les ouvrages :
- Craon,
- Cossé,
- Bouche d'Uzure,
- Verger,
- Marans,
- Chazé sur Argos,
- Loiré,
- Bourg d'Iré,
- Court Pivert,
- Moulin sous la Tour,
- Nyoiseau



Embâcle au Vieux pont de Nyoiseau

Sensibilisation et conseil auprès des rivières de l'entretien des berges

Restauration de la végétation des b

- Site du Moulin des Planches (Uzure – Niaffles)
- Site du Moulin David (Uzure – Craon)
- La Pelleterie (Ballots)
- Le Ruthor (Bouillé-Ménard)
- La Mée (Ballots)
- Le Ruisseau de l'étang Chazé (Chazé Henry)
- L'Argos (Challain la Potherie)
- Le Misengrain (Nyoiseau)



Restauration de la continuité

Réalisation de 2 rivières
d'ouvrages classés en



*Rivière de contournement du Vergé
à Craon (Oudon)*

Restauration de la continuité

Effacement d'ouvrages



Effacement
(Noyseau)

Nombre d'ouvrages effacés	Libre écoulement restauré
3	2 300 ml

Effacement
Pell...



Restauration de la continuité

Etudes préalables en cours

Cours d'eau	Classement	Ouvrage concerné par l'étude	avancement
Oudon	Liste 1/ZAP Anguille	Barrage de Nyoiseau	PRO
Oudon	Liste 2	Moulin de Courbure	AVP
Oudon	Liste 2	Moulin de l'Isle	AVP
Affluent du Chéran		Etang des Hunaudières	AVP
Verzée	Liste 1 /ZAP Anguille	Moulin de la Pommeraye	Scénario
Verzée	Liste 1 /ZAP Anguille	Moulin Acre	Scénario

Suivi de la biodiversité

- Suivi des mares publiques
- Suivi du site de la Gravelle
- Suivi des bivalves (moules d'eau douce)
- Mise en œuvre du plan national d'action (PNA) pour les odonates



Agrion de mercure

Suivi hydrobi

- Pêches scient
Nymphe, Ou
- Macro-inver
Nymphe, Ou



Lutte contre les espèces

Arrachage manuel de la jussie en juillet et septembre

La colonisation par la jussie est stable et maîtrisée sur l'Oudon non domanial et le Courgeon.

Par contre elle est en progression sur les étangs (Jacques à Pouancé).

La Crassule de Helms ne s'est pas développée sur l'étang Corbinière à Noyant la Gravoyère.

Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants (Rat d'eau) Polleniz et la FDGDON 49

Action de piégeage collectif sur l'Hière (Mée – Chéran)

Achat de cages-pièges

Participation aux réunions avec les piégeurs

Versement d'une prime à la capture



Les ouvrages hydro



Réfection, maintenance, e

Application du règlement de gestion des vannages

- Fermeture à partir du 12 mars 2020
- Ouverture à partir du 8 décembre 2020

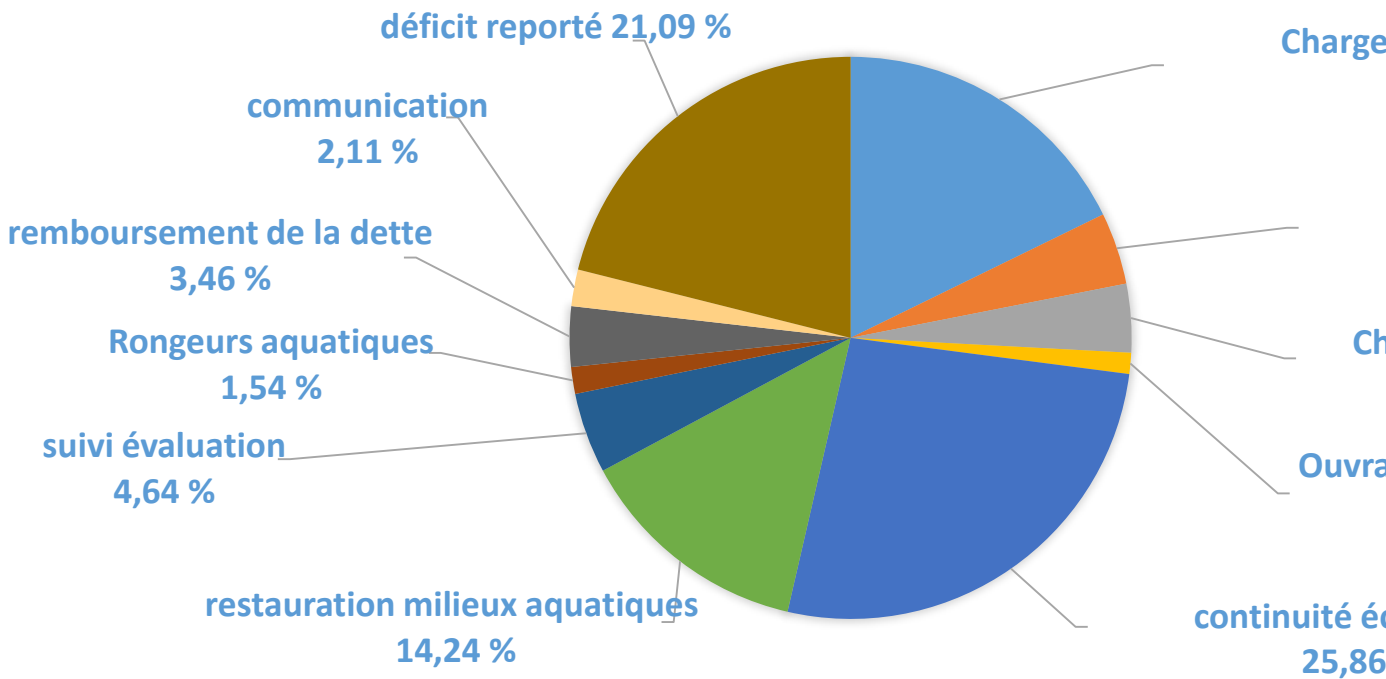
Maintenance et entretien des ouvrages

Diverses interventions

(pannes électriques, changement de joints de vérin, réglages temporisation, en

- Moulin de 13 Vouges (Oudon – Bouchamps les Craon)
- Clapet du Verger (Oudon - Craon)
- Clapet du Bourg de Craon (Oudon - Craon)
- Renazé (Chéran)
- Passerelle du barrage d'Orveau (Oudon - Segré en Anjou)
- Moulin de Basset (Verzée - Segré en Anjou Bleu)
- Moulin de la Roche (Verzée - Segré en Anjou Bleu)
- Moulin du Bourg d'Iré (Verzée - Segré en Anjou Bleu)
- Moulin de la Pommeraye (Verzée - Segré en Anjou Bleu)
- Clapet de l'Hommelaie (Argos – Chazé sur Argos)

SERVICE MILIEUX AQUATIQUES
BILAN DEPENSES 2020 = 1 126 868,09 €



Excédent fonctt et investt 44,69 %

Subvention Département 0,13 %



Amélioration de la o et gestion quantitative



Actions non agricole

- Charte jardinerie et paysagistes :

Enquête approfondie auprès de 11 jardinerie
évaluer le passage au 0 phytos pour les parti

Etude des possibilités d'évolution de la charte
quantitative de la ressource en eau

- Gestion de la ressource en eau

Suivi des études des départements 49 et 53
ressource eau

Poursuite de l'expérimentation sur l'étang de
d'étiages

Participation au groupe Infiltr'eau en Mayen



Actions agricoles

Poursuite des suivis/conseils auprès des experts
diagnostics conseils et des accompagnements
réalisés avec les conseillers agricoles

Construction et passation de 4 marchés publics
et accompagnements agricoles du nouveau
9 prestataires retenus, 31 agriculteurs engagés
et 3 groupes créés

Accompagnement de 56 agriculteurs engagés
en MAEC



Actions agricoles

Mise en place d'une **base de données agricoles** suivi des conseils :

- Construction d'un questionnaire partagé
- Développement de l'outil web utilisé par les diagnostics et suivis

Construction et mise en œuvre des **programmes d'actions sur 3 captages souterrains sensibles aux nitrates**: Eperonnière, Fauvières, Chalonge:

- déjà **12 agriculteurs engagés**
- **13 mesures de reliquats azotés réalisées**

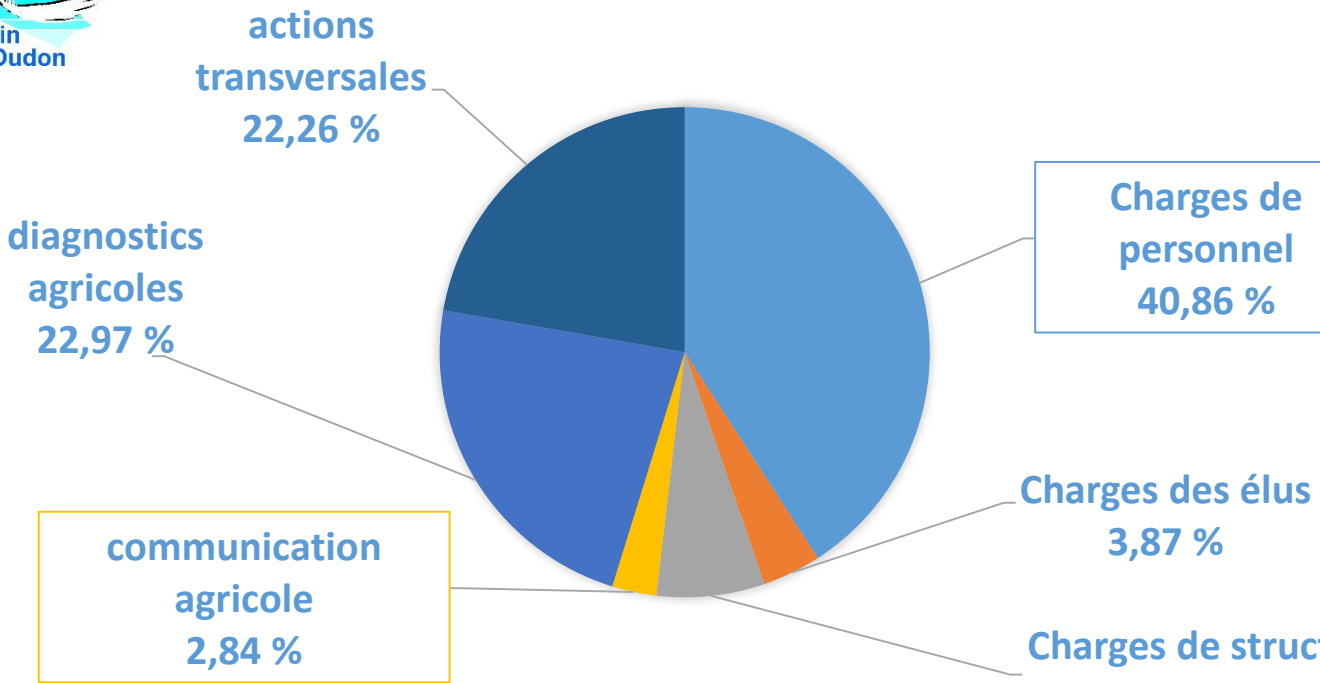


Limitation des transferts

- 17,3 km de haies plantées aidées via territoire Anjou Bleu Communauté s
- 3 expérimentations Paiement pour S
cours:
 - Les fonds de vallées de l'Oudon de Craon (PSE public, porté par le Bas
 - Captage prioritaire de Chalonge (P
 - LabPse sur la Communauté du Pay par le Gal SudMayenne)



SERVICE QUALITE QUANTITE
BILAN DEPENSES 2020 = 344 334,28 €



Exc
et



Animation de bas



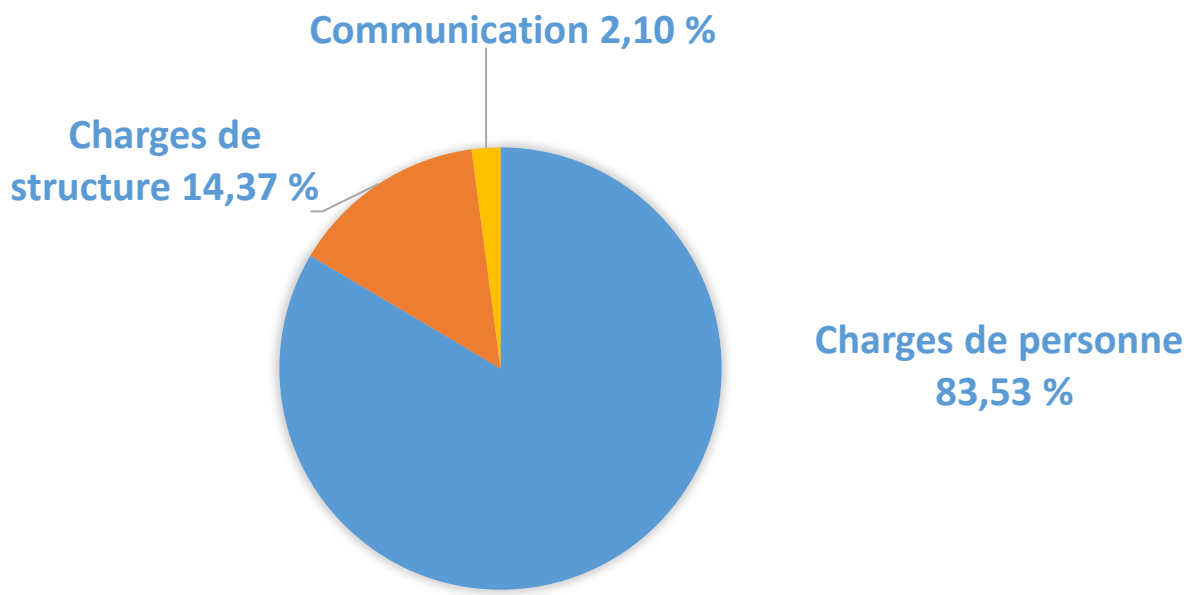
Commission Locale

Les réalisations de la C.L.E. sont détaillées d
(sur www.bvoudon.fr)

Synthèse pour 2020 :

- l'installation de la C.L.E. a été reportée à 2021 – le
- Participation au projet de la Région « Life Revers'e
- Poursuite de la newsletter Inf'eau Oudon web et
- Suivi de la mise en œuvre du S.A.G.E. et évaluation
- Analyse de dossiers d'autorisation ICPE ou Loi sur
- Avis sur les zonages des gestion quantitative de la
un PTGE : projet de territoire pour la gestion de l'
- Collaboration pour un questionnaire sur les prélè
l'Oudon amont

SERVICE C.L.E.
BILAN DEPENSES REELLES 2020 = 142 421,22 €



**Excédent fon
investt 53,6**



Programme LIFE REVERS'EAU

- Le Syndicat du bassin de l'Oudon est bénéficiaire de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du LIFE REVERS'EAU
 - ⇒ Fonds Européens LIFE (instrument financier)
 - ⇒ pour le retour au bon état des eaux
 - ⇒ Projet porté par le syndicat sur les 2 mairies de l'aval
 - ⇒ Lever les freins aux actions de retour au bon état des eaux : mobilisation et participation pour permettre la restauration des milieux aquatiques, le bocage, l'infiltration...



Communication, sensibilisation

Animations reportées en 2021

4 Panneaux pédagogiques

Zones humides de Peuton et de Cossé, Reméandrage à

Articles et lettre

- Edition de la 1^{er} Lettre de l'Oudon – distribuée dans
- Articles de presse et dans les bulletins des communes

Vidéos

- Création de vidéos pour les réseaux sociaux : présence
- Prise de vues par drone vidéos et photos pour supports

Vues aériennes et vidéo

- Passage d'un drone sur trois sites
 - A Athée : restauration de la continuité écologique
 - A St Gemmes d'Andigné : zone humide restaurée des arbres à crues
 - Ouvrage du Tertre, surstockage des inondations





Communication agricole aup

Expo photo « Ici coule l'Oudon » en itinérance dans
communes depuis juin 2019 jusqu'à aujourd'h

Itinérance 20

- Loiron-Ruillé
- Pouancé
- Cossé-le-Vivien
- Renazé
- Erdre-en-Anjou
- Rannée
- Combrée
- Saint erblon
- Segré
- Craon
- Le Lion d'Angers
- Soudan



**L'exposition tourne toujo
territoire, les évènement
foire, comice agricole) en**

Les arbres à crues

- Dan
- Ste C
- 4 re
- 200
- Sens
- en z
- zone
- Œuv
- Maî
- Maî





Des résultats qui

Résultats des suivis hydromorphologiques

Les Nymphes et ses affluents, un réseau

Le ruisseau des Nymphes héberge le saumon atlantique, le vairon, le goujon, la lamproie de Planche, le vairon et le goujon. Cette réserve biologique, au sens de la loi sur l'eau, a fait l'objet d'un aménagement de 50 radiers. Un suivi régulier est réalisé.

Les dernières observations de saumon et la truite et l'utilisation des radiers

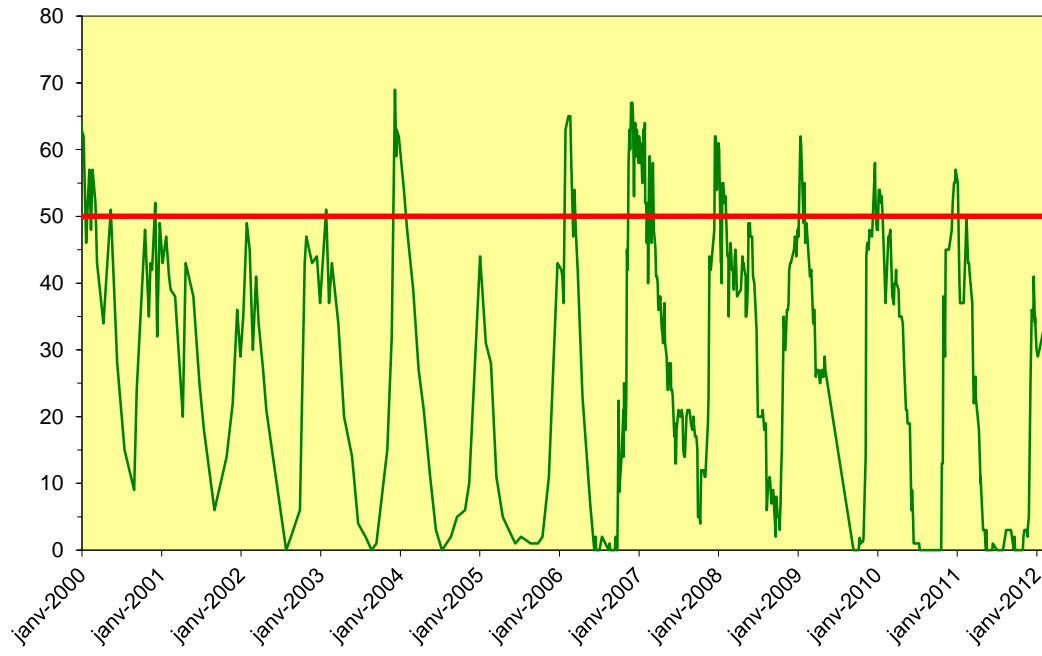


Ra



Le ruisseau des Nymphes est classé en réserve de pêche.

Evolution des teneurs en nitrates de l'OUDON à SEGRE (en





EVOLUTION DE LA QUALITE DES COURS D'EAU (SEQ EAU) PESTICIDES

2008-2010

2011-2013

2014-

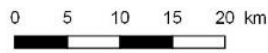


**Classes de Qualité
PESTICIDES TOTAUX**

(concentration en $\mu\text{g/l}$) :

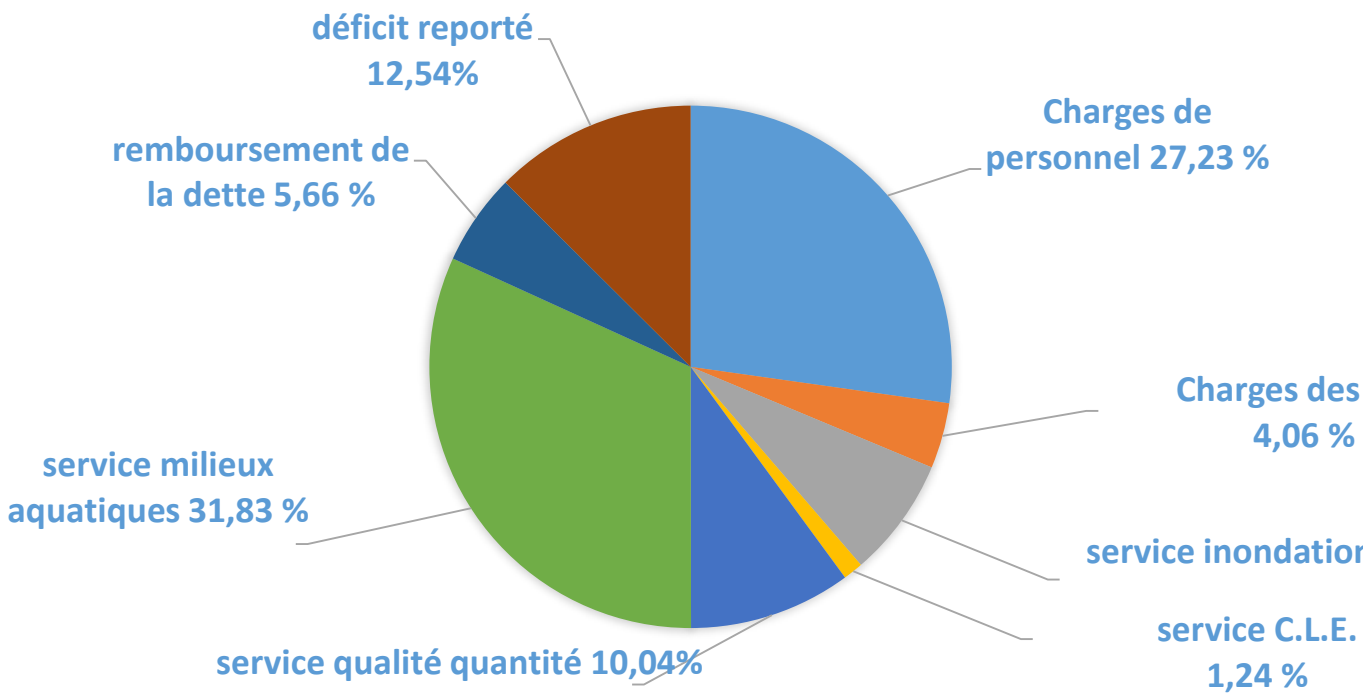
- Mauvaise ($>5 \mu\text{g/l}$)
- Médiocre (3,5 à $5 \mu\text{g/l}$)
- Moyenne (2 à $3,5 \mu\text{g/l}$)
- Bonne (0,5 à $2 \mu\text{g/l}$)
- Très bonne ($<0,5 \mu\text{g/l}$)

← Pas de seuil DCE

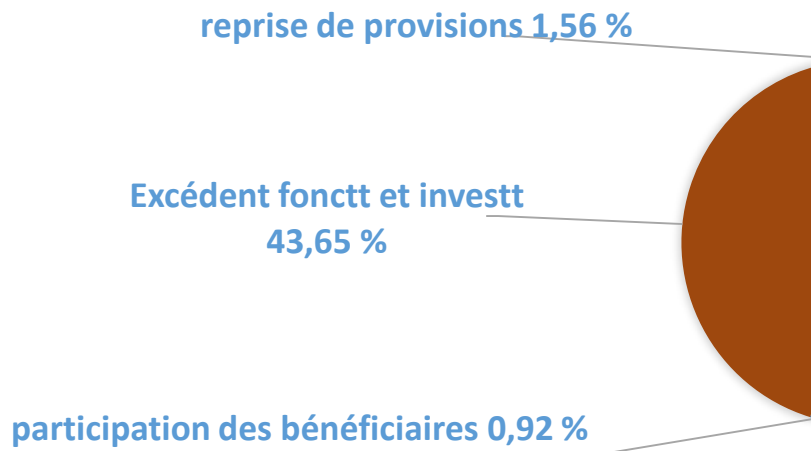


Com
IGN
Licen
Repr

DEPENSES REELLES AGREGÉES 2020 = 1 895 498,79 €



RECEPTE



Pour en savoir plus sur les act

www.bvoudon.fr

AR-Préfecture

044-200072726-20210702-622-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2021

Publication le : 02-07-2021



Le Président,

Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X		X	P	M. Alain HUNAULT
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X		X	P	Mme Jacqueline LEBLAY
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X		
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON			X	P	M. Jean-Michel CHEVALIER

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X		
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU			X		
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS			X	P	Mme Nathalie PIGREE
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X		X	P	M. Jean-Luc MARSOLLIER

Secrétaire de Séance : M. François-Xavier LE HECHO

Mme Catherine CIRON est arrivée à 19 h 05 lors de la lecture de la délibération n°077 relative à la convention de partenariat « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » avec le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique.

M. Philippe DUGRAVOT est arrivé à 19 h 05 lors de la lecture de la délibération n°077 relative à la convention de partenariat « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » avec le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique.

Mme Laurence LE BIHAN est arrivée à 19 h 20 lors de la lecture de la délibération n° 080 relative à l'attribution d'une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

AR-Préfecture

044-200072726-20210702-622-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2021

Publication le : 02-07-2021



Le Président,

Alain HUNAUULT